

LE PATRIOTE

*Méfiez-vous
de l'homme
nu qui vous
propose
sa chemise.*

Hebdomadaire d'informations, d'analyses et d'opinions

200 Frs

15^e année

Drame d'Ornano

LE GÉNÉRAL DE BRIGADE PIERRE GAËTAN ICKEY COMZONE N° 9 SUSPENDU, LE GÉNÉRAL DE BRIGADE JEAN BAPTISTE GNAKOLO ASSURE L'INTÉRIM



Le général de brigade
Pierre Gaëtan Ickey

Contrairement à certaines tragédies antérieures que le Congo a connues, le drame du 20 novembre 2023 est géré en toute responsabilité et collégialité gouvernementale. Dans ce contexte, le ministre de la défense nationale Charles Richard Mondjo vient de suspendre de ses fonctions, le général de brigade Pierre Gaëtan Ickey, Commandant de la zone militaire de défense n° 9, commandant de la 40^{ème} brigade d'infanterie. Son intérim est assuré par le général de Brigade Jean Baptiste Gnakolo, cumulativement avec ses fonctions.

3



Le général de Brigade
Jean Baptiste Gnakolo

Lutte contre les antivaleurs

LA HALC ANNONCE 53 PLAINTES ET 97 DÉNONCIATIONS D'ACTES DE CORRUPTION



A la faveur de la journée internationale de lutte contre la corruption, célébrée le 8 décembre de chaque année, le président de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC) Emmanuel Olita Ondongo a publié une déclaration dans laquelle, il a annoncé 53 plaintes diligentées contre les responsables administratifs et 97 dénonciations recueillies à travers le n° vert 10-23. Face à ce virus qui a gangrené toutes les sphères de la vie nationale, le président de la HALC promet de sévir. Le président de cette institution ne parle pas en l'air. Nous citons par exemple, la plainte du Collectif des scieurs et vendeurs de bois du Congo déposée le 6 juin 2023.

7

LA CAMU ET LE SORT DES RETRAITÉS

Les retraités, particulièrement ceux administrés par la CRF, accueillent avec intérêt l'initiative de l'Etat relative à la mise en œuvre de la Caisse d'Assistance Maladie Universelle (CAMU). Par ses objectifs, la CAMU vient enlever une épine du pied de ces seniors dont l'avenir sur le plan sanitaire est semé d'incertitudes.

9

Budgets des collectivités locales

LES PRÉFETS N'EXERCENT QUE LE CONTRÔLE À-POSTÉRIORI

4

Incivisme

DENIS SASSOU N'GUESSO FUSTIGE LES ACTES DE VANDALISME PERPÉTRÉS SUR LES INFRASTRUCTURES

Le Chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso a fustigé le 28 novembre dernier à Brazzaville, les actes de vandalisme perpétrés dans le pays sur certaines infrastructures construites à grands frais, au nombre desquelles le stade de la Concorde, l'Université de Kintélé et le système d'éclairage du viaduc.

A cela s'ajoutent les installations sportives construites par le gouvernement à travers le pays. Ici, d'une façon ou d'une autre, c'est le lieu d'interpeller les autorités préfectorales, les conseils départementaux et municipaux pour qu'ils assurent l'entretien de ces infrastructures, afin qu'elles ne tombent pas en ruine.

Il est inconcevable, vu les dépenses astronomiques engagées par le gouvernement pour réaliser ces structures, que par manque d'entretien et d'initiatives locales, ces stades perdent leur sens.

Le constat fait sur le terrain révèle que certaines commodités, telles des baffles deviennent des nids de toutes sortes d'insectes dont les abeilles.

« Les efforts de l'Etat pour la prospérité de la Nation doivent s'accompagner d'une véritable adaptation, d'un réel changement de mentalités, d'attitudes et de comportements de tous et de chacun », a déclaré le chef de l'Etat, dans son message sur l'état de la Nation devant le Parlement réuni en congrès,



prononcé à l'occasion du 65^{ème} anniversaire de la proclamation de la République.

La plupart des grandes villes dans le monde ont adopté des monuments les plus emblématiques comme des symboles qui retracent leur histoire, encensent leur culture et honorent leur identité, et Brazzaville pourrait adopter comme symbole de sa fierté, les Tours jumelles, la Corniche avec le pont suspendu et bien d'autres

infrastructures que l'Etat ne cesse de construire, a signifié le Président de la République, qui a invité le peuple congolais à un sursaut salvateur pour intensifier la lutte contre l'incivisme.

Pour lui, ce processus cumulatif de progrès et d'avancées significatives, qui ne peut être réalisé dans un contexte de destruction des édifices et autres ouvrages d'art, seul le dévouement du citoyen pour

la communauté nationale et l'abnégation pour le patrimoine commun peuvent encore faire prévaloir le respect de la « chose publique ». Il s'agit, a-t-il martelé, « de reconfigurer et de réadapter la pratique usuelle et quotidienne du citoyen aux exigences actuelles de la société, tel qu'il doit assumer ses devoirs, avant de réclamer ses droits ».

Abordant la problématique de l'avenir de la jeunesse, le Chef de l'Etat a souligné l'urgence de se préoccuper des violences perpétrées dans les grandes villes par des jeunes incontrôlés. Des violences inédites qui interpellent la responsabilité des cellules familiales, ainsi que celle des services de rééducation et de réinsertion sociale, d'où la nécessité de lutter contre ces phénomènes récurrents qui sèment quotidiennement la désolation dans les familles.

A ce propos, le Président de la République a fait savoir que de nombreux jeunes en conflit avec la loi ont été identifiés et attendent d'être acheminés au

Centre de transition de Mandingou, avant leur transfert au Centre de réinsertion d'Aubeville en pleine réhabilitation. Denis Sassou N'Guesso a toutefois mis en garde « la justice de la rue » qu'on observe ici et là à travers le pays. « Les violences commises par les jeunes sont certes répréhensibles car à chaque violation de la loi correspondent un jugement et une sanction.

Cependant, en la matière, la justice de la rue ne doit nullement prendre le pas sur le droit. Personne ne peut se muer en « justicier » et se rendre justice soi-même, au risque d'enfreindre les dispositions pertinentes, inhérentes aux droits de l'homme », a-t-il insisté, avant de condamner également les violences faites aux femmes. L'Etat, tirant sa force des rigueurs de la loi, le Président de la République a appelé les autorités en charge de la question de prendre les dispositions nécessaires pour que, sans atermoiements, s'applique la loi portant lutte contre les violences faites aux femmes en République du Congo.

Gulit Ngou

Parlement

LES SÉNATEURS ADOPTENT DEUX PROJETS DE LOI RELATIFS AU BUDGET

Les sénateurs, réunis en plénière sous la direction du président du Sénat Pierre Ngolo, ont examiné et adopté le 7 décembre dernier à Brazzaville deux projets portant respectivement sur la loi de règlement du budget de l'Etat exercice 2022 et la loi de finances rectificative pour l'année 2023.

Le budget de l'Etat exercice 2022 réajusté a été arrêté en recettes à 2825 milliards 58,4 millions de FCFA et en dépenses à la somme de 2050 milliards 750,4 millions de FCFA. Il se dégage ainsi un excédent budgétaire prévisionnel de 774 milliards 308 millions de FCFA en dépenses. Les ressources et les charges de trésorerie et de financement, évaluées respectivement à 250 milliards de FCFA et 1.431 milliards 893 millions de FCFA dégageraient pour leur part ; un solde prévisionnel déficitaire de 1.181 milliards 893 millions de FCFA.

Concernant la loi de finances rectificative pour l'année 2023, elle est arrêtée en recettes à

la somme de deux cent trente-trois milliards huit millions (2 333 008 000 000) de FCFA et, en dépenses à mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept milliards trois cent quatre-vingt-dix millions (1 997 390 000 000) FCFA.

La révision de ces deux budgets a été consécutive avec répercussion de la crise russo-ukrainienne ayant occasionné l'inflation des prix des produits alimentaires et du baril du pétrole. Pour y faire face, le gouvernement avait adopté un plan de résilience objet d'un compte spécial du trésor.

Ainsi, le rapport sur le budget de l'année 2022, fait ressortir plusieurs lignes, dont celle du secteur des mines, des amen-



Vue partielle des sénateurs à l'hémicycle

des et des condamnations pécuniaires qui n'ont pas été explicites au terme des recettes générées. Réagissant à ce sujet, le ministre du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public, Ludovic Ngatsé

a déploré le déficit du système d'information en ces termes : « sur le zéro réalisé, nous sommes devant un problème du système d'information. Notre système d'information est assez faible et ne permet

pas pour des montants qui ne sont pas vraiment significatifs d'aller dans les grands détails. Le travail que nous sommes en train de faire avec le basculement dès janvier prochain en comptabilité va nous permettre d'avoir un système qui sera plus performant, à travers notre fichier en sa version comptabilité générale, comptabilité budgétaire et de trésorerie ».

Pour le ministre en charge du budget, « le traitement manuel malheureusement fait qu'au moment de l'établissement des comptes, les montants qui ne sont pas significatifs surtout s'ils sont inférieurs à cent millions comme souvent on le constate, ils sont mis dans les autres recettes et ne sont pas comptabilisés ».

Dans les débats, les sénateurs ont épinglé également le non-respect par l'exécutif des autorisations parlementaires. La commission Economie et Finances du Sénat a formulé des recommandations à l'endroit du gouvernement entre autres, la suppression dans les meilleurs délais du traitement manuel des opérations des recettes forestières.

Dim-Martie Mizère

Drame d'Ornano

LE GÉNÉRAL DE BRIGADE PIERRE GAËTAN ICKEY COMZONE N° 9 SUSPENDU, LE GÉNÉRAL DE BRIGADE JEAN BAPTISTE GNAKOLO ASSURE L'INTÉRIM

Contrairement à certaines tragédies antérieures que le Congo a connues, le drame du 20 novembre 2023 est géré en toute responsabilité et collégialité gouvernementale. Dans ce contexte, le ministre de la défense nationale Charles Richard Mondjo vient de suspendre de ses fonctions, le général de brigade Pierre Gaëtan Ickey, Commandant de la zone militaire de défense n° 9, commandant de la 40^{ème} brigade d'infanterie. Son intérim est assuré par le général de Brigade Jean Baptiste Gnakolo, cumulativement avec ses fonctions.

Cette sanction est contenue dans l'arrête n° 16 958 du 5 décembre 2023 qui a été signé par le ministre de la défense Charles Richard Mondjo. Dans son article 1^{er} cet arrêté stipule que pendant l'absence du général de brigade Pierre Gaëtan Ickey, commandant de la zone militaire de défense n° 9, commandant de la 40^{ème} brigade d'infanterie suspendu de ses fonctions, l'intérim sera assuré pour nécessité de service par le général de Brigade Jean Baptiste Gnakolo, cumulativement avec ses fonctions.

En effet, cette sanction illustre bien la détermination du gouvernement à agir sans faiblesse et atermolement face aux militaires ayant failli à leurs missions.

Peu avant cette mesure disciplinaire, d'autres militaires avaient subi aussi le même sort. Il s'agit des militaires dont l'enquête administrative a établi que c'est par leur faute, négligence, oubli, zèle, laisser-aller et laisser-faire qu'est survenue la tragédie du stade d'Ornano. Ils purgent depuis quelques jours les sanctions administratives infligées à leur encontre par la hiérarchie. Dans un communiqué signé du ministre de la défense Charles Richard Mondjo, reprenant les grandes conclusions du quatrième communiqué de la Cellule de crise, a annoncé la fin de l'enquête administrative.



Le général de brigade Pierre Gaëtan Ickey (suspendu)

Il avait établi des responsabilités et des sanctions encourues par les agents de l'ordre ayant failli à leurs missions.

Rappelons que dès l'annonce de ce drame, le gouvernement avait immédiatement mis en place une cellule de crise et promis de sanctionner au plan administratif les militaires concernés. Le gouvernement avait aussi effectué des descentes sur le terrain, répondu promptement à l'interpellation du parlement. De même, il a assisté financièrement et matériellement les blessés, les parents des victimes et déclenché des enquêtes.

Le président de la République Denis Sassou N'Gouesso pour témoigner de sa douleur à l'égard des 32 morts dans le drame du stade d'Ornano a reçu au Palais du peuple, les parents des victimes.

Notons qu'à la veille, la cellule de crise avait été informée de la clôture de l'enquête administrative menée par une commission mixte police et forces armées congolaises. Elle avait fait savoir que les conclusions de cette enquête ont été mises à la disposition du gouvernement. A cet effet, le ministre de la défense nationale a été instruit par le premier ministre, chef du gouvernement, de veiller à la mise en œuvre de ces conclusions, dans le strict respect du Règlement de discipline générale dans les Forces armées congolaises et la gendarmerie nationale, ainsi que du statut général des militaires

et gendarmes.

Quelques jours avant, des sources dignes de foi annonçaient que « les colonels Dickens Saturnin Samba et Claver Désiré Minengue, respectivement chef d'état-major de la zone de défense numéro 9 Brazzaville et le chef de corps du bataillon des sports situé dans l'enceinte du stade d'Ornano ont été placés en cellule dans le cadre d'une procédure administrative en lien avec le drame survenu au stade d'Ornano le mois passé ayant entraîné morts et blessés ».

C'est la traduction dans les faits, du vœu ardent et commun à tous qui a été d'ailleurs réitéré par le président de la République Denis Sassou N'Gouesso, le 29 novembre 2023 au cours de la rencontre qu'il avait eue avec les familles des 32 personnes ayant perdu la vie dans ce drame. Le chef de l'Etat insistait sur l'établissement des responsabilités, la nécessité de prendre des sanctions administratives, en attendant les conclusions de l'enquête judiciaire, dans une démarche visant à tirer au clair les circonstances du drame et d'établir toutes les responsa-



Le général de Brigade Jean Baptiste Gnakolo

bilités. Si l'enquête administrative a été bouclée, l'enquête judiciaire déligentée par le procureur de la République se poursuit, à en croire la cellule de crise, rapportant une information donnée par le garde des sceaux,

ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtone, Ange Aimé Wilfrid Bininga.

Notons que selon les lois et règlement de la Force publique, « l'incarcération administrative d'un militaire est une mesure disciplinaire appliquée dans le but de maintenir la discipline et l'ordre au sein des armées. Elle peut s'étendre sur une période allant jusqu'à 30 jours, avant que le militaire ne soit libéré ou traduit devant un tribunal militaire ou civil ». Comme on le constate, la situation évolue régulièrement dans la gestion des conséquences du drame d'Ornano, sur les plans social, humanitaire, administratif et judiciaire. On se souvient qu'en date du 4 décembre 2023, la ministre des affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire Irène Mboukou Kimbatsa, annonçait que sur les 32 décédés, vingt et quatre avaient été déjà inhumés dont vingt-deux à Brazzaville et deux respectivement à Pointe-Noire et à Sibiti.

Marlène Samba

LA PARABOLE DE L'ÉLÉPHANT

LES LARMES INTÉRIEURES DE L'ÉLÉPHANT

L'éléphant pleure-t-il ? La question donne matière à réflexion aux scientifiques, notamment sur le degré de sensibilité de cet animal connu pour être extrêmement attachant. Chez tous les autres mammifères, au cours d'un écoulement important provoqué par une irritation, une colère ou une douleur, les larmes qui ne peuvent être absorbées par les canaux lacrymaux, se répandent au-delà des paupières. Cela est très visible chez les humains. On dit alors que le sujet pleure, même s'il n'émet aucun cri.

Que dire de l'éléphant ? Il ressort de certains travaux que l'éléphant, à défaut de pousser des cris de désolation comme les humains, pleure en silence, et que ses larmes sont abondantes, à la dimension du corps et de ses émotions. En cas de choc, surtout psychologique, en silence, immobile ou marchant à pas feutrés, l'animal libère ses canaux lacrymaux en inondant ses entrailles d'un flot intarissable de ce liquide. Ses larmes sont invisibles, imperceptibles. Seule son attitude peut l'exprimer. C'est semble-t-il à ce moment que tout se confond en lui. Tout lui parle en même temps, en lui suggérant des comportements vengeurs, pour lâcher tout le ressentiment contre la cause de sa douleur et partant, de ses larmes intérieures.

En effet, l'éléphant jouit d'une grande capacité d'absorption, il sait neutraliser ce qui s'apparente à l'aveuglement. Ni la brutalité secrétée par l'état nature ni la ferme assurance de vaincre ne réussissent à l'habiter. A moins d'une colère exceptionnelle. Sinon, il préfère se réapproprier ses émotions, même quand tout se rebelle autour de lui. C'est alors qu'il s'élève au-dessus de toutes les autres créatures de la terre, en faisant des chocs violents, des moments d'expérience utiles pour le futur. Il sait convertir ses épreuves et tout obstacle en défis. De simples défis à relever pour éviter de ressembler aux prédateurs qui retournent leur force contre les faibles, en faisant de la forêt, non un cadre de vie commun, mais une véritable jungle où tout se joue en faveur des puissants. En lui, toute douleur est un appel, une invite à la méditation, au dépassement et au ressaisissement. En lui, la brutalité est l'exception, la douceur, l'amabilité ou la patience étant la règle. Toute cruauté, toute forme de violence, est à ses yeux, contre-nature. Pour conclure, mon grand-père a soutenu qu'en versant ses larmes à l'intérieur, l'éléphant opte pour une bonne excuse.

Jules Débel

LE PATRIOTE

Siège: 106 bis,
Rue Ewo - Ouenzé
N° MAT. 053/MCRP/DGA/DPE
DU 25 MARS 2010

Directeur Général
Patrick YANDZA

Directeur de la Publication
Guy MOUKOZA

Equipe rédactionnelle
Laurent LEPOSSI,
Georges ENGOUMA,
Jules Débel,
Gulit NGOU,

Ernest OTSOUANGA
Dim-Martie MIZÈRE

Relationniste
Anderson de MBALOE,

Mise en pages

YENGO MALANDA

Impression
Offset
Journal Le PATRIOTE

Budgets des collectivités locales

LES PRÉFETS N'EXERCENT QUE LE CONTRÔLE À-POSTÉRIORI

Les présidents des conseils départementaux et municipaux disposent de la compétence exclusive dans la gestion et l'élaboration des budgets décentralisés. Le constat sur le terrain révèle que certains préfets avaient outrepassé leurs droits, alors qu'ils n'exercent que le contrôle à-posteriori dans l'élaboration du budget. Or certains préfets s'étaient immiscés dans l'engagement, la liquidation et le paiement des crédits destinés au transfert de compétences en matière de santé et de l'enseignement général.



Des informations qui édifient les préfets et les présidents des conseils

La précision, le rappel ou mieux, le recadrage vient d'être donné aux présidents des collectivités locales par le ministre du budget Ludovic Ngatsé et le ministre délégué à la décentralisation Juste Désiré Mondélé. Cela en valait la peine, eu égard à la confusion qui régnait depuis janvier 2023, entre les préfets et les présidents des conseils. Une confusion née, après que le gouvernement ait procédé à la dotation des crédits au bénéfice des collectivités locales. Le ministre de l'enseignement général Jean Luc Mouthou et le ministre en charge de la santé Gilbert Mokoki, ont reçu de leurs collègues des éclaircissements en ce qui concerne la gestion des fonds alloués à ces deux ministères bénéficiaires des matières de transferts. Il est dit que tout

transfert des matières doit être réalisé concomitamment avec les moyens. En effet, malgré la clarté des textes, une cacophonie s'est

déclenchée dans les rôles et les compétences dans la gestion des crédits de transfert de compétences, a souligné le ministre Ludovic Ngatsé, lors



Les missions des préfets et des présidents des conseils plus que jamais clarifiées

du point sur l'exécution des budgets décentralisés. « Nous avons voulu nous assurer qu'aucune confusion règne, que chacun est dans ses compétences et que les attributions, les textes y relatifs sont clairs. Nous allons y veiller. Pour cela, nous avons décidé, avec les autres ministres de prendre des textes d'éclaircissements pour dissiper tout malentendu », a signifié le ministre du budget.

De son côté, le ministre délégué à la décentralisation et au développement local a tenu à rappeler aux autorités des collectivités locales les responsabilités de chacune d'elle. « Nous travaillons à ce que les conseils prennent toujours leurs responsabilités et soient accompagnés pour la gestion des treize matières transférables dont la santé et l'éducation. Les fonds alloués doivent être strictement utilisés pour les chapitres destinés, faute de quoi, il y a détournement de chapitre qui expose-rait les auteurs à la force de la loi. Après évaluation et post évaluation des deux premières matières, il sera question de passer à d'autres matières», a renchéri Juste Désiré Mondélé.

Des informations qui ont permis de dissiper des zones d'ombres, à en croire Jean

Marie Bopoumbou, le président du conseil départemental de la Cuvette. « Il y avait une cacophonie dans la gestion des fonds destinés aux collectivités locales. Les ministres ont réuni les acteurs pour lever tout équivoque. Le président de la République a toujours martelé sur le transfert effectif des compétences aux collectivités locales qui se fait progressivement, mais il y a des petites contradictions. Nous avons constaté qu'au niveau de la première phase qui a démarré en janvier, ce transfert a été effectif. Mais la gestion n'a pas été la même d'un département à un autre. Il y a eu des modes de gestion différents, alors que nous devons désormais avoir un mode standard de gestion. Nous avons constaté que des préfets s'étaient mis à gérer ces fonds alors qu'ils n'en sont pas ordonnateurs », a-t-il affirmé.

Chacun a compris que les seuls ordonnateurs sont les présidents des conseils départementaux. Par conséquent, les directeurs départementaux de l'enseignement et de la santé doivent leur reconnaître la compétence d'engager, de liquider et de payer les crédits destinés au transfert de compétences. « Nous sommes ravis d'entendre les ministres dire que, dorénavant ce sont les collectivités locales, les présidents des conseils départementaux et municipaux qui sont ordonnateurs de ces crédits. La contradiction qui semblait germer a pris fin. Ils nous ont rassurés qu'il y aura un manuel de procédure qui régira l'ensemble de ces questions », se réjouit Jean Marie Bopoumbou. Ainsi, les acteurs sont conscients qu'à l'avenir, il n'y aura plus de confusion. « Nous y veillons. Le gouvernement a décidé de prendre des textes d'éclaircissements pour dissiper », tout malentendu, signale Ludovic Ngatsé.

Marlène Samba

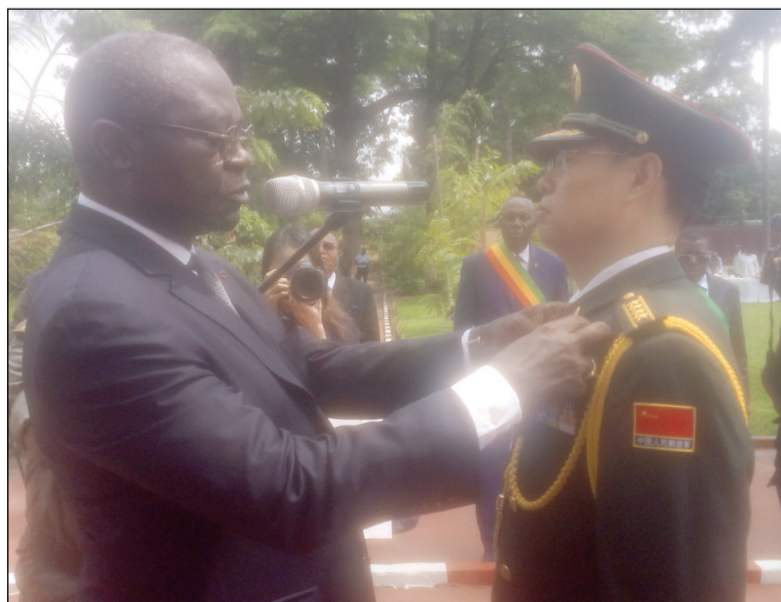
Coopération

LA CHINE A UN NOUVEL ATTACHÉ DE DÉFENSE AU CONGO

Le ministre de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo, a présidé le 5 décembre dernier au siège de son département, la cérémonie officielle d'accréditation du colonel supérieur Zhong Shijun et de décoration de l'attaché de défense près l'ambassade de la République populaire de Chine en République du Congo, le colonel Tang Shiqiang, en fin de mission.

Né en Août 1976 en Chine, le nouvel attaché de défense au Congo a commencé sa carrière militaire en septembre 1995. Après ses études à l'académie militaire, Zhong Shijun a occupé plusieurs fonctions au sein du ministère de la Défense nationale, notamment chef de section ;

commandant de compagnie adjoint, chef de service et directeur de département. Au plan international, il a successivement occupé les fonctions de secrétaire d'attaché de défense près l'ambassade de la République populaire de Chine en Italie et à Singapour. Zhong Shiqiang a été promu au grade de colonel supérieur



en 2021. Il est marié et père d'un enfant.

En effet, Tang Shiqiang, né en octobre 1975 a débuté sa carrière militaire en 1994. Après des études à l'académie militaire, il a occupé plusieurs postes. Par ailleurs, durant son mandat en qualité d'attaché de défense, le colonel Tang a contribué avec beaucoup d'efficacité et d'abnégation au renforcement des liens de coopération militaire et technique entre la République populaire de Chine et la République du Congo dans le droit fil de la mise en œuvre du partenariat stratégique global entre nos deux pays.

Dim-Martie Mizère

Vie des partis

RÉAJUSTEMENT STRUCTUREL DE L'UMP

La 28^{ème} session du bureau politique qui s'est tenue le 2 décembre 2023 à Brazzaville, a permis à l'Union pour le mouvement populaire (UMP) que dirige Digne Elvis Tsalissan Okombi, d'accélérer sa longue marche. Des nouveaux actes ont été posés au cours de cette rencontre, au nombre desquels figurent des mesures les plus essentielles dont la refonte de l'organigramme et le réajustement des contributions financières.



Les travaux conduits par le président national Digne Elvis Tsalissan Okombi se sont soldés par la réduction à quatre, des animateurs du secrétariat exécutif national dirigé par Éric Mesmin Mboyi. Cependant, Prince Yannick Issoko Leckou-O-Douma, Rica Chella et Ghecia Morel Adelvanaud Mankoto ont été respectivement nommés chef du département politique et affaires électorales, cheffe du département finances et logistique, chef du département organisation, mobilisation et associations affiliées.

La refonte de l'organigramme a touché les structures intermédiaires désormais composées des fédérations, des bureaux communaux, des bureaux d'arrondissements et des bureaux sous-préfectoraux.

Cette grande réforme couvre aussi le règlement financier. Elle a « réaffirmé le nouveau principe de gestion concernant les recettes et les dépenses ». Elle a également décidé que les recettes du parti soient dorénavant constituées des cotisations statutaires et extras-tatutaires ainsi que des fonds issus des activités génératrices de revenus. Ces réformes intègrent l'argent versé par les cadres de l'UMP, ses élus et les personnes nommées à de hautes fonctions. En outre, la nouvelle stratégie prévoit l'installation des bureaux fédéraux dès janvier 2024. Des décisions qui ont convaincu le secrétaire exécutif qui affirme que cette session a été l'expression de la longue marche qui ne se fait pas sans embuche. Le président voit dans la démission de certains et l'arrivée d'autres membres, l'irréversible et l'absolue dynamique de la dualité existentielle.

En effet, Digne Elvis Tsalissan Okombi a déclaré en substance : « aucun cadre du parti n'est autorisé à enfreindre ces règles. Au contraire, il est nécessaire que nous puissions renforcer ces principes, afin de les rendre plus rigoureux. La longue marche que nous avons initiée, compte plusieurs étapes. Elle connaît

des séquences d'escalades. Ne soyez jamais surpris de voir les nouveaux camarades nous rejoindre, mais tout comme nous ne devons jamais être surpris, de voir les camarades arrêter de marcher. C'est le sens de la dynamique ».

Cette session attendue depuis deux ans, ne s'est tenue qu'une année après les législatives et les locales dont les résultats n'ont pas été à la hauteur des ambitions du parti, a reconnu le président. Il ne perd pas l'espoir, car selon lui, l'UMP est tel un roseau qui plie mais ne rompt pas. Cette assurance est confortée par le fait que le bureau politique ait déjà résolu les aspects essentiels de la longue marche à travers la réorganisation, la structuration et la mobilisation. A l'instar des autres formations politiques, l'UMP paie le prix de la dépendance financière. En raison de cette situation de précarité, l'UMP ne parvient pas à financer son action politique.

De l'avis général, il ressort que nombreux sont des partis politiques créés à l'orée de la conférence nationale souveraine qui ont disparu faute de moyens. D'autres qui se créent aujourd'hui peinent à démarrer faute de moyen. Mais, depuis sa création, l'UMP survit, grâce à un mécanisme de financement qui allie les activités génératrices de revenus à la contribution spéciale des cadres élus et nommés à des hautes fonctions ».

Marlène Samba

LIBRES PROPOS

LES MINISTRES EN QUESTION

Faire partie du gouvernement est une grande responsabilité sous d'autres cieux, notamment dans les pays où les ministres travaillent pour l'intérêt général et accordent une place de choix aux valeurs humaines. Pour la bonne cause, l'action de chaque membre du gouvernement est évaluée et sanctionnée en cas de besoin. En effet, dans ces pays, à leur entrée au gouvernement, durant leurs fonctions et à leur sortie, les ministres sont soumis à certaines obligations en matière de transparence, d'éthique et de déontologie. Ils ont l'obligation de rendre compte de la manière dont ils gèrent les biens publics. Portant un regard attentif sur le tableau de bord, ils évitent les conflits d'intérêts. Pour tout dire, dans ces pays-là, les ministres sont tenus d'exercer leurs fonctions avec dignité, probité et intégrité...

Chez nous, c'est tout le contraire : faire partie du gouvernement et se faire appeler « monsieur ou madame le ministre » est véritable aubaine, une issue de secours qui donne sur le Ciel. En soi, les fonctions de ministre confèrent un grand prestige au sein de la société, elles vouent une grande renommée aux cadres choisis par le président de la république pour animer les départements ministériels, afin de satisfaire une à une, les préoccupations du peuple. Dans l'opinion, nos ministres passent pour des gens très brillants, intouchables, porteurs d'idées lumineuses.

Partout où ils passent nos ministres sont reconnus et pointés du doigt. A tout instant, ils suscitent l'admiration de leurs concitoyens, dont ils attirent les regards. Leurs faits et gestes sont suivis à la loupe. Mais, au-delà de cette réputation, les fonctions ministérielles accordent de multiples facilités financières et matérielles à ceux et celles qui les occupent. Leurs traitements mensuels sont estimés à plusieurs millions de FCFA. Ils sont propriétaires d'importants parcs automobiles qui regorgent des voitures de luxe. Généralement, ils sont possesseurs de belles villas et immeubles...

Mais, comparés à ceux d'autres régions du monde, nos ministres de par leurs pratiques renvoient plutôt l'image des gens résolument portés vers l'intérêt personnel au détriment de l'intérêt général. Moins ingénieux, pour la plupart, ils arrivent au gouvernement comme des bouts de cheveux dans la soupe. Dépourvus de toute ambition, ils n'ont ni esprit d'innovation ni vision claire pour le département dont ils ont la charge. Il suffit d'interroger les différents programmes d'activités pour s'en convaincre. Généralement, tout gravite autour des actions plates comme les séminaires ou ateliers de renforcement des capacités, visites des administrations sous-tutelle... Quotidiennement, ils empruntent les mêmes sentiers battus, citant le président de la république à longueur de journée.

Tout se passe comme si chez nous, être ministre c'est se servir de l'Etat comme levier d'enrichissement, sinon un raccourci vers les biens mal acquis, notamment en tissant des liens ténébreux avec les deniers publics. C'est aussi une planche de salut pour faciliter l'ascension des membres de sa famille biologique ou politique. Ainsi, chaque fois que la rumeur annonce un possible remaniement de l'équipe gouvernementale, commence la ruée vers les marabouts, charlatans, pasteurs et autres gourous... Les cadres se battent bec et ongle pour entrer au gouvernement et se rapprocher de la mangeoire. Ceux qui y sont déjà, n'acceptent jamais de perdre leur position, quelles que soient les contreperformances observées. Même surpris en flagrant délit somnolence alors que le Chef de l'Etat prononce un discours, ces ministres s'arc-boutent. Sinon, ils basculent dans l'opposition radicale pour s'ériger en maîtres-chanteurs contre le pouvoir. Suivez mon regard. Vive les ministres !

Jules Débel

LE PATRIOTE

Siège: 106 bis,
Rue Ewo - Ouenzé

N° MAT. 053/MCRP/DGA/DPE
DU 25 MARS 2010

Directeur Général
Patrick YANDZA

Directeur de la Publication
Guy MOUKOZA

Equipe rédactionnelle

Laurent LEPOSSI,

Georges ENGOUMA,

Jules Débel,

Gulit NGOU,

Ernest OTSOUANGA

Dim-Martie MIZÈRE

Relationniste

Anderson de MBALOE,

Mise en pages

YENGO MALANDA

Impression

Offset

Journal LE PATRIOTE

LE NUMERIQUE, UN ALLIE SÛR CONTRE LA CORRUPTION

Le Congo, à l'instar des autres pays africains, a commencé à se familiariser avec les technologies numériques au début de ce 21ème siècle. Ce en vue de contribuer aux efforts collectifs de l'Afrique destinés à combler le retard du continent dans ce secteur. Mais particulièrement pour tirer parti des avantages que procurent ces nouvelles technologies. Ces dernières sont venues rendre obsolètes les technologies d'avant et faciliter la vie dans les administrations autant que dans les ménages. L'Etat a beaucoup investi dans les infrastructures pour permettre au Congo d'être parmi les pays africains les plus outillés dans ce domaine. Cependant la question que l'on se pose est de savoir si toutes les potentialités que présentent ces nouvelles technologies sont exploitées à bon escient ?

Personne ne pourrait en douter au regard de l'engouement que suscitent les nouvelles technologies de la communication dans toutes les sphères de la société. Les smartphones et les ordinateurs sont devenus les compagnons inséparables des congolais modestes ou de conditions envieuses. Ces appareils sont un signe de modernité. Cependant les usages des TIC ne s'arrêtent pas qu'à ces appareils. Elles ont envahi les administrations à travers le numérique. Grâce à cette technologie, la communication en leur sein et avec les administrations sœurs de même que les entreprises, est devenue plus fluide.

Le numérique fait du chemin

Dans certaines d'entre elles qui ont consenti à se moderniser, on n'a plus besoin de plantons pour

transporter les documents physiques d'une administration à une autre, comme ce fut le cas il y a, à peine une décennie. Cette race de professionnels, les plantons, subit les conséquences de la révolution numérique. Les documents physiques, c'est-à-dire de support papier, qui légitimaient leur existence professionnelle ont tendance à disparaître. Dans les décennies à venir, ils rejoindront les musées de l'histoire des technologies. Ces emplois sont menacés par l'arrivée des documents numériques. Il n'est pas superflu de préciser que le document physique papier peut être converti en fichier numérique,

Les avantages du numérique

Cependant un autre document de ce type peut être créé numériquement. Le processus qui aboutit à ces résultats est

désigné par la dématérialisation. Autrement dit l'abandon du document physique ou papier pour le numérique. Elle présente de nombreux avantages au point que des administrations publiques comme les entreprises privées n'entendent plus s'en passer. Une administration qui utilise le numérique ne serait plus bloquée par le simple fait que le Directeur général est empêché parce qu'il se trouve en mission à l'étranger. Sa secrétaire particulière pourrait tout simplement lui expédier le document numérique par internet. Son patron sera en possession du courrier en consultant sa boîte email. Il fera des annotations nécessaires sur ce document et ainsi son absence ne constituera plus le grain de sable dans la machine. Le document poursuivra son parcours jusqu'à la fin sans encombre. A la condition qu'il soit régulier. Cette approche séduit les Etats. Leurs directives à l'endroit des administrations publiques se font avec insistance en vue de les inciter à adopter la dématérialisation des procédures.

L'un des facteurs de la corruption

Le principal avantage de cette technologie est de rendre difficile le contact physique entre l'opérateur économique et les responsables des administrations publiques. L'absence de contact physique évite les pressions des opérateurs éco-

nomiques ou autres individus en quête de l'intervention de l'Etat, sur les agents publics. Le dossier sous la forme numérique poursuit son circuit entre ordinateurs connectés par le truchement de l'internet les agents publics. Il n'y a plus de numéro du bordereau en vue de suivre le parcours du dossier et avoir la possibilité de rencontrer un directeur ou un chef de service pour des pourparlers en vue d'accélérer le parcours du dossier. Ou encore en vue de fermer les yeux sur un détail suspect du dossier pouvant conduire à son rejet. Le requérant ne pouvait l'obtenir qu'après avoir soudoyé ces chefs de services ou directeurs. Ainsi qu'on peut le comprendre aisément, le dossier forme numérique est venu casser un marché florissant de la corruption.

La sécurisation des moyens de paiement

En tout cas le numérique est venu réduire sensiblement les détournements. Il devient difficile par exemple à un receveur de mettre indument de espèces sonnantes et trébuchantes d'autrui dans son sac. Ou de l'emmener à la maison en vue de le ramener ensuite, le lendemain, au lieu du travail. Ce avant de le déposer en banque. La procédure exposait les pauvres receveurs à des tentations dangereuses. Nombreux sont tombés dans ce piège. Ainsi, le numérique sécurise l'argent

d'autrui mais autant le recevoir lui-même. Le numérique permet également de dégager des marges de manœuvres pour l'entreprise ou l'Etat. Les coûts induits par le stockage du papier, par l'impression, l'encre et bien d'autres disparaîtront ou seront réduits à leur plus simple expression. Ce chapitre des papiers constituait encore il y a peu une source d'enrichissement illégal et donc de grande corruption. On a vu des personnes devenir du jour au lendemain des hommes d'affaire célèbres, se baladant dans de grosses cylindrées avec cigare à la bouche dans les principales artères de grandes agglomérations du pays. Principalement Brazzaville et Pointe-Noire. Ils livraient du papier ou de matériels de bureau. Mais depuis ils se sont évaporés dans la nature. Ils rasant les murs. Ce résultat n'est pas tombé du ciel. Il est le fruit aussi de l'exploitation rationnelle des potentialités des technologies numériques par l'Etat. Il n'est pas excessif d'avancer que le niveau de corruption dans notre pays a du quelque peu baisser en raison de l'opérationnalisation de ces technologies. On pourrait encore améliorer l'indice de perception de la corruption dans le secteur public si on impose le numérique dans toutes administrations et les entreprises publiques. Il y en a qui font encore de la résistance.

Laurent Lepossi

Mise en place de la zone franche

LA DOUANE ET LE PATRONAT À L'ÉCOLE DES SPÉCIFICITÉS DE LA ZLECAF

L'atelier y relatif a eu lieu du 4 au 8 décembre dernier à Brazzaville. Il a été conjointement organisé par la direction générale des douanes et l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Cet atelier porté entre autres sur les règles d'origine dans le cadre de l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Les travaux qui ont été supervisés par le directeur général des douanes, Guénoyé Mbongo Koumou participent du programme: « les règles d'origine en Afrique ».

Les onze thèmes ont été liés entre autres aux aspects généraux et définition des concepts ; à l'utilisation pratique des accords de libre-échange ; au rôle de la douane et aux défis liés aux règles d'origine en vigueur dans la région Afrique. La visite du complexe industriel Rafraichissant Glaces Eau du Congo (RAGEC) à Djiri dont les responsables s'apprentent à tirer les profits inhérents à la mise en œuvre de la ZLECAF, a été l'un des points phares de cet atelier. Mais ils ont peur de ne pas bénéficier des avantages de la ZLECAF, eu égard aux difficultés liées à l'énergie et l'approvisionnement en matière première. « Il faut qu'on travaille sur la compétitivité de nos entreprises, sur les causes qui empêchent

leur développement, afin qu'on entre en toute quiétude dans la ZLECAF », a indiqué le directeur général des douanes, Guénoyé Mbongo Koumou. Cet atelier qui a été financé par l'Union européenne par l'entremise de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), visait la fluidification des échanges et la compréhension des enjeux de l'intensification du commerce intra-africain à l'aune de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale. Elle a eu le mérite de « permettre au secteur public et privé congolais de disposer des capacités organisationnelles en vue d'appliquer les dispositions en matière d'origine, conformément à l'accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du



Qui veut aller loin ménage sa monture

commerce, à la convention de Kyoto révisée de l'OMD et à d'autres instruments régionaux. Ce programme vise aussi à assister les pays africains dans la mise en œuvre des règles d'origine afin de booster les échanges intra-africains. Certes, les règles d'origine existent depuis toujours, seulement elles diffèrent d'un accord à l'autre. D'où l'importance de s'imprégner des spécificités de la ZLECAF », a affirmé Mette Werdelin Azzam,

experte principale du programme origine en Afrique avant de justifier la visite de RAGEC en ces termes : « Il était important de visiter une entreprise de la place qui a pour vocation d'exporter sa marchandise vers l'étranger ».

Dans la perspective de l'opérationnalisation dans cinq ans de la ZLECAF, le directeur général des douanes Guénoyé Mbongo Koumou, a annoncé d'importantes réformes parmi lesquelles :

la mise en œuvre de la diversification de l'économie et de l'amélioration du climat des affaires. « Cependant, le chemin à parcourir pour l'opérationnalisation de ladite zone de libre-échange nécessite d'autres réformes plus courageuses visant à améliorer la compétitivité des entreprises et à limiter les vulnérabilités internes et externes de l'économie nationale », a-t-il signifié.

Ernest Otsuanga

Journée internationale de la lutte contre la Corruption

LA HALC ANNONCE 53 PLAINTES ET 97 DÉNONCIATIONS D'ACTES DE CORRUPTION

A la faveur de la journée internationale de lutte contre la corruption, célébrée le 8 décembre de chaque année, le président de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC) Emmanuel Olita Ondongo a publié une déclaration dans laquelle, il a annoncé 53 plaintes diligentées contre les responsables administratifs et 97 dénonciations recueillies à travers le n° vert 10-23. Face à ce virus qui a gangrené toutes les sphères de la vie nationale, le président de la HALC promet de sévir. Le président de cette institution ne parle pas en l'air. Nous citons par exemple, la plainte du Collectif des scieurs et vendeurs de bois du Congo déposée le 6 juin 2023.

En effet, depuis son installation, le président de la HALC n'a jamais manqué la moindre occasion pour demander à ses compatriotes de lutter contre la corruption. Pour l'année en cours, Emmanuel Olita Ondongo a fait le bilan de l'action de la HALC depuis son installation. Tout en dénonçant ce mal qui prend corps chaque jour qui passe dans la société congolaise, il n'a pas caché sa déception. Selon lui « la HALC a reçu 53 plaintes toutes diligentées contre les responsables administratifs et 97 dénonciations recueillies à travers son numéro vert : 10-23, mis en service depuis le mois d'août 2022. Le constat qui se dégage, révèle qu'au niveau des populations, la corruption a gangrené toutes les sphères de la vie nationale et les pres-

tations des services publics sont réalisées sur le dos de la corruption, faisant des populations des victimes de ce fléau». Poursuivant sa déclaration, il a non seulement dénoncé ces anomalies, mais a promis aussi de sévir durement pour mettre définitivement fin à ce fléau.

Au regard des chiffres donnés par le président de la HALC Emmanuel Olita Ondongo, on réalise qu'au nombre des dénonciations annoncées, figure celle qui a été déposée par le Collectif des scieurs et vendeurs de bois faisant état d'un présumé réseau mafieux qui existerait au ministère de l'économie forestière. Par cette dénonciation, le Collectif des scieurs et vendeurs de bois du Congo estime que « ce réseau mafieux au ministère de l'économie forestière, fait

manquer des centaines de millions au trésor public». Ces agissements sont contraires aux prescriptions de la loi 33-2020 dont les articles 139 et 140 stipulent que « l'exploitation à base du permis d'exploitation domestique est destinée exclusivement à l'approvisionnement régulier et durable du marché national en produit de bois de qualité transformé semi-industriellement et non autorisé à l'exportation ».

Malheureusement, estime le Collectif des syndicats : « par manque de cadre juridique, la direction départementale et la direction générale utilisent les dispositions des articles 143 et 144 pour se faire les poches». En effet, l'article 143 stipule que l'exploitation forestière à but artisanal se fait sur la base d'un permis spécial, réservé exclusivement aux personnes physiques de nationalité congolaise, aux organisations non gouvernementales et aux associations de droits congolais. Il est aussi prévu qu'un arrêté du ministre en charge des forêts détermine la liste des produits forestiers, la quantité des bois d'œuvres autorisés, les zones dans lesquelles sont attribuées les permis spéciaux, la durée, ainsi que les modalités de leurs attributions. L'article 144 quant à lui indique que



Emmanuel Olita Ondongo

le permis spécial est délivré par le directeur général des eaux et forêts à la demande des intéressés, après l'acquittement de la taxe forestière sur les produits forestiers ou des essences des bois d'œuvre, dont il autorise l'exploitation. Une copie du permis spéciale est

transmise à l'autorité locale. Sur cette base légale, le Collectif des syndicats des scieurs et vendeurs de bois informe la HALC de ce que ce bois qui devrait être vendu dans les départements où il est scié, est plutôt acheminé vers les grandes agglomérations moyennant des sommes d'argent, sans le reçu du trésor public. « Ces sommes d'argent sont versées au mépris des dispositions réglementaires sur la transaction forestière. Pour qu'un chargement quitte Ouesso pour Brazzaville, une somme de 1.200.000 FCFA est versée au niveau du département. Pour rentrer à Brazzaville, les services des eaux et forêts placés à Kintélé prennent 200.000 F CFA, soit 100.000 F CFA pour la brigade mobile qui est sous le contrôle de l'Inspection générale et 100.000 FCFA, pour le poste sous contrôle de la direction départementale de Brazzaville».

Le Collectif des syndicats porte à la connaissance du président de la HALC que « la violation des dispositions 139 et 140 de la loi 33-2020 du 8 juillet 2020, portant code forestier en République du Congo constitue des crimes forestiers grave ».

Tout porte à croire que ces dénonciations et ces plaintes annoncées par la HALC font croire que la HALC doit effectivement sévir pour assainir les circuits d'entrée d'argent dans les caisses agréées de l'Etat.

Ernest Otsouanga

Foire agricole

LES ACTEURS AGRO-PASTORAUX EXPOSENT LEURS PRODUITS À BRAZZAVILLE

Il s'est tenu du 6 au 9 décembre 2023 à Brazzaville, la première édition du comice agricole. Cette édition a connu la participation d'une soixantaine de groupements des acteurs agropastoraux, venue des différents départements du Congo. En effet, ce premier comice du genre a été l'occasion plus qu'indiquée d'exposer les différents produits agricoles et espèces halieutiques ainsi qu'animales issus du Congo. C'est le directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la Pêche Robin Pascal Ongoka qui a lancé cette foire.

Initié pour booster le secteur agropastoral et piscicole au Congo, ce comice s'est déroulé dans l'enceinte du stade Félix-Eboué, au cœur de Poto-Poto. La disposition des stands avait l'ère d'une émulation entre les départements, d'autant plus que chaque entité administrative exposait les produits agricoles, agro-industriels et halieutiques de son département. On pouvait admirer et acheter une gamme variée de fruits, de légumes, des produits transformés au Congo tels que la farine de ma-

nioc ou fofou, la charcuterie, les produits d'élevage tels que la viande de bœuf, de porc, le poulet de chair, les œufs de ferme, le poisson, la liste n'est pas exhaustive.

En effet, le groupement SCDIE venu du département du Pool, plus précisément du district de Kinkala, a présenté des fruits et légumes séchés. Plus loin, le groupement Agrotabagroup, basé à Sibiti dans le département de la Lékoumou, a exposé l'huile de palme mise en bouteille depuis 2021. Ce groupement possède une



Les départements exposent ce qu'ils produisent

palmeraie de 19 hectares. A cette fête foraine, la Bouenza a été représentée par le groupement SOCAIM qui s'est spécialisé dans la production de la tomate, des pastèques, des arachides et des aubergines. Le département de la Cuvette Ouest de son côté, a été représenté par l'établissement 3l. Ce groupement œuvre dans

l'agroforesterie. Il a exposé les noix de palme issues de sa palmeraie d'une superficie de 45 hectares et l'huile de palme bio. Au total, plus de 1300 groupements à travers le Congo ont déjà bénéficié des fonds du Projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale (PDAC) financé par la

Banque mondiale et la République du Congo.

Ce comice agricole a été placé sous le thème : « valorisons les acteurs agropastoraux et halieutiques en consommant local ». A en croire le coordonnateur national du PDAC, Isidore ONDOKI, ce comice a favorisé la rencontre entre les producteurs et les consommateurs d'une part et entre les producteurs afin d'échanger sur leurs expériences d'autre part. Il a ensuite exhorté les acteurs agropastoraux à continuer de travailler même après la clôture du projet, espérant que les autorités congolaises œuvreront davantage afin de trouver des moyens nécessaires pour faire vivre ce secteur.

Pour le directeur de cabinet du ministre en charge de l'agriculture Robin Ongoka, ce comice agricole a été un stimulant pour la production à grande échelle des produits agropastoraux, mais aussi pour renforcer la visibilité des produits de terroir et des activités du PDAC.

Dim-Martie Mizère

La COP 28

LES PARTICIPANTS SE SÉPARENT SANS ACCORD SUR LA SORTIE DES ÉNERGIES FOSSILES

Débutés le jeudi 30 novembre, les travaux de la COP 28 s'achèvent ce 12 décembre 2023 à Dubaï. Une fois de plus, les participants se sont séparés sans accord formel sur la question fondamentale relative à l'abandon de l'énergie fossile. Cette question est d'autant plus importante quand on sait qu'elle est déterminante pour l'avenir de la planète. Les pays producteurs de pétrole conditionnent la sortie des énergies fossiles aux compensations financières et à l'organisation du fonds pertes et préjudices. Tout cela paraît bien complexe. Le président Denis Sassou N'Guesso qui a pris activement part à cette COP28 a regagné son pays le mercredi 6 décembre 2023, après avoir mené une intense activité diplomatique en marge des travaux.



La Photo de famille des dirigeants du monde

Il fallait s'y attendre, les différentes parties qui étaient à pied d'œuvre depuis de longs mois pour négocier l'accord sur la sortie des énergies fossiles n'ont obtenu que des promesses. En effet, le communiqué final ayant sanctionné les travaux ce 12 décembre 2023, ne mentionne pas la sortie des énergies fossiles. Comme chaque année, les efforts déployés pour obtenir un compromis se sont révélés vains. Si les pourparlers sont si difficiles, c'est parce que les décisions se prennent par consensus et non par vote. Cela rend difficile à faire accepter toutes décisions. Pourtant, les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le disent en ces termes : « il faut sortir le plus vite possible des énergies fossiles c'est-à-dire le charbon, le pétrole et le gaz, qui sont la principale cause du réchauffement climatique. De cette manière, on peut espérer limiter le réchauffement global à seulement 1,5 degré d'ici la fin du siècle, avec son cortège de catastrophes et d'événements extrêmes à l'instar des mégafeux, sécheresses, pollution de l'air, tempêtes et inondations ». Cette position a été une fois de plus loin de faire l'unanimité. Même les membres de l'Union européenne, qui parlent pourtant d'une seule voix aux différentes COP, n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur une date pour en sortir. Et de nombreux pays dans le monde, comme les Etats producteurs de l'or noir, ne veulent tout simplement pas en entendre parler pour le moment. Ils s'engagent juste à réduire leurs émissions fossiles. Il ne fallait donc pas s'attendre à ce que la décision finale soit ambitieuse

sur le sujet. Il sied de noter que la diplomatie environnementale entreprise de main de maître par le président de la République Denis Sassou N'Guesso produit déjà ses fruits. Le Congo vient d'arracher un accord de partenariat avec la France et l'Union Européenne pour protéger son bassin tropical forestier. Il va ainsi bénéficier d'un fonds initial de 50 millions de dollars pour démarrer le travail de protection des écosystèmes forestiers.

En marge du sommet de la COP28, le Congo obtient 100 millions de dollars

Le président de la République Denis Sassou N'Guesso, a entrepris une vaste activité diplomatique en marge des travaux

de la COP28. Comme il sait bien le faire, pendant la pause-café, le chef de l'Etat consacrait plutôt ces moments à parler du Congo à ses différents partenaires. C'est dans ce cadre qu'il faut inscrire l'audience qu'il a accordée le 4 décembre 2023 à la délégation de la Banque Mondiale. Mettant à profit cette rencontre, Denis Sassou N'Guesso et ses hôtes ont parlé du partenariat entre le Congo et la Banque Mondiale, la mise en œuvre du Fonds Bleu pour le bassin du Congo et les financements de certains projets concrets dans les secteurs sociaux de base, à l'instar de l'eau potable, l'électricité et l'agriculture. En plus de ces questions, au cours de cette audience, le chef de la délégation de la Banque Mondiale Ousmane Diagana, vice-président de cette institu-

tion pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre a félicité le président Denis Sassou N'Guesso pour son engagement en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Interrogé par la presse présidentielle au terme de leur entretien, Ousmane Diagana a déclaré : « nous avons tout d'abord salué son leadership par rapport à la question du climat, comme en témoigne le sommet sur les trois Bassins forestiers tropicaux qui a été organisé récemment à Brazzaville ; nous avons également parlé du partenariat dans plusieurs secteurs d'une façon générale et sur la mise en œuvre du Fonds Bleu qui lui est particulièrement cher ; nous avons réitéré l'engagement de la Banque Mondiale à accompagner le Congo, à mettre en œuvre

ce Fonds. Ce qui permettra un certain nombre de projets d'être financés par la contribution des différents bailleurs de fonds. Nous avons également dit que le Congo a des potentialités extrêmement importantes avec des ressources en eaux disponibles qui peuvent, grâce à des investissements structurants permettre au Congo d'assurer l'accès à l'ensemble de sa population à l'eau potable mais également à une électricité propre et à un coût abordable. La Banque Mondiale est engagée à soutenir le Congo pour la réalisation des projets concrets dans ces deux secteurs ».

Poursuivant sa déclaration, le chef de la délégation de la Banque Mondiale, Vice-président de cette institution pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, a salué les efforts consentis par le Congo dans la gestion des finances publiques. Pour compenser ces efforts, cette institution s'engage à programmer un appui budgétaire au profit du Congo. A en croire ce fin limier, « ces dernières années, le Congo a fait beaucoup de progrès avec des projets concrets. Le 15 décembre 2023, nous allons passer à notre Conseil d'administration un programme d'appui budgétaire de 100 millions de dollars en guise de compensation des efforts qui ont été faits par le Congo. Un appui qui permettra au Congo d'avoir des ressources supplémentaires pour financer son budget ».

Dans ces mêmes directions, le président de la République a eu également un tête-à-tête le lundi 4 décembre 2023 avec son homologue de Madagascar Andry Rajoelina qui vient fraîchement d'être réélu. Cette rencontre a permis aux deux hommes d'Etat de parler coopération entre les deux pays et bien d'autres questions d'intérêt commun, dont la lutte contre le réchauffement de la planète. A la sortie de son audience, le président malgache a déclaré : « j'ai rencontré le président Denis Sassou N'Guesso pour marquer notre lien d'amitié entre le Congo et Madagascar. J'ai aussi félicité le président par rapport à son plaidoyer mondial, en ce qui concerne la protection des forêts. J'ai également félicité le président par rapport à cet accord qui était conclu sur les forêts et la protection de l'environnement au sommet des trois bassins forestiers tropicaux ». Le chef de l'Etat Malgache a saisi cette opportunité pour informer son homologue du bon déroulement des récentes élections présidentielles dans son pays et de sa brillante victoire au premier tour.



Le président Denis Sassou N'Guesso et son homologue Andry Rajoelina à Dubaï.

Alexandre Ôgnègnè

LA CAMU ET LE SORT DES RETRAITÉS

Les retraités, particulièrement ceux administrés par la CRF, accueillent avec intérêt l'initiative de l'Etat relative à la mise en œuvre de la Caisse d'Assistance Maladie Universelle (CAMU). Par ses objectifs, la CAMU vient enlever une épine du pied de ces seniors dont l'avenir sur le plan sanitaire est semé d'incertitudes. Leurs organismes éprouvés après des décennies consacrées au fonctionnement régulier de l'Etat sont devenus vulnérables aux pathologies qui mobilisent généralement les gériatres. Cette usure physique est aussi travaillée par l'action insidieuse du temps. En raison de leur caractère lourd, ces pathologies, à l'instar de l'insuffisance rénale, ne peuvent être prises en charge seuls par les retraités. La CAMU est donc la bienvenue. Son objectif est de garantir l'accès universel au droit de santé, aux soins.

Cependant, une catégorie de retraités, à leur corps défendant, ne pourront peut-être pas figurer parmi les futurs bénéficiaires des facilités proposées par la CAMU. Ce n'est pas tant qu'ils sont des ladres qui répugnent des services lorsqu'ils sont assujettis à des contre parties pécuniaires, même s'il en va de leur vie. Tant s'en faut ! Tout simplement, ils appartiennent à cet ensemble des retraités admis à la retraite à l'âge de 55 ans. Le niveau de leur pension est demeuré celui qui a été établi sur la base d'un contexte économique et social vieux de plusieurs décennies. La valeur indiciaire est de 160. Mais la dégradation de ce contexte a poussé l'Etat, à juste titre, à faire évoluer cette valeur en la portant à 300. Ce, en vue de permettre aux fonctionnaires de ne pas décrocher face à la montée des déficits en tout genre, de l'inflation et autres. Sauf que l'Etat a délibérément oublié de faire profiter à ces retraités les avantages de cette évolution indiciaire ainsi que l'exige la loi. Soutenir dans ces conditions que les retraités partis au point d'indice 160 et ceux à 300 ne sont pas égaux, n'est



L'enrôlement du Premier ministre

nullement excessif. Après la célébration des 65 ans de la République, il y a quelques jours, ce message n'est pas bon. Le moins qu'on puisse dire est que sous l'empire de l'indice 160, les retraités ne peuvent que péniblement de réaliser le minimum vital.

Avec 150.000 frs de pension mensuelle, un cadre de la catégorie A1, aujourd'hui retraité à 55 ans, qui saisit parfaitement les enjeux d'une caisse d'assistance maladie universelle ne pourrait y accéder. Les retraités sont nombreux qui se trouvent devant ce dilemme

congolais: souscrire à la CAMU malgré sa pension plus que modeste en vue d'accéder aux soins, quitte à se retrouver sur la paille le lendemain avec son épouse et ses enfants. Ou privilégier la pitance de la famille en vue de sauvegarder la paix dans le gîte. Tout en priant de

sorte que les impondérables ne viennent y perturber la quiétude à travers des maladies opportunes. Ainsi, une frange importante de la population sera en marge de la couverture de santé dans le cadre de la CAMU qui se veut pourtant universelle.

Cependant, le risque est grand qu'une bonne frange de la population, particulièrement les retraités partis à 55 ans ne soient laissés au bord de la route au départ du train CAMU. Ce serait dommage dans la mesure où par leur participation, ils auraient pu contribuer au renforcement du budget de la Caisse mais également à sa vitalité et autant à la pérennisation de ce régime naissant. Plus il y a de cotisants, mieux la Caisse se portera. Il est possible que la CAMU profite des jours ayant suivi le lancement des souscriptions la semaine dernière, pour apporter plus d'éclaircissements d'ici là afin de fixer l'opinion nationale sur les conditions d'adhésion à la Caisse. Aujourd'hui, de nombreuses personnes demeurent encore dubitatives en raison du déficit de communication autour de cette initiative. Nul doute que les congolais se précipiteront vers les centres des souscriptions dès lors que le voile sera levé autour de la CAMU. Ce qui est sûr est que les concitoyens sont toujours en quête des soins de santé dignes de ce nom. Ce désir légitime sera certainement satisfait par la Caisse qui se propose de rendre accessible la santé pour tous.

Laurent Lepossi

DES DÉPUTÉS VISITENT LA CLINIQUE MÉDICALE SECUREX DE BRAZZAVILLE

Une délégation de la commission santé, affaires sociales, famille et genre de l'Assemblée nationale conduite par sa présidente Virginie Euphrasie Dolama a visité le 6 décembre 2023 la clinique médicale Securex, un établissement sanitaire privé situé au centre-ville de Brazzaville.

Les députés ont organisé cette visite pour se rendre compte des conditions de travail dans cette clinique médicale dirigée par un médecin congolais, le docteur Jean Daniel Ovaga.

A cette occasion, les élus du peuple ont apprécié la qualité du plateau technique et du personnel ainsi que l'observation de l'hygiène hospitalière. Les membres de la délégation ont passé plus de deux heures dans cette structure où ils ont visité les différents services notamment la radiologie, la cardiologie, l'ophtalmologie, la stomatologie, la gynécologie, le bloc opératoire, l'imagerie médicale et l'unité de dialyse. A l'issue de cette visite, les



Les députés découvrent l'équipement moderne de la clinique médicale Securex

membres de la délégation ont exprimé leur satisfaction au regard des conditions de travail

dans cette clinique où exercent en majorité des jeunes congolais et ceux venant d'autres

pays africains. La présidente de la commission santé, affaires sociales, famille et genre

de l'Assemblée nationale a déclaré à la presse que « la délégation a vu l'environnement, le plateau technique et constaté que la ressource humaine est constituée de beaucoup de jeunes qui sont bien formés, ce qui augure une pérennité ». Virginie Euphrasie Dolama a promis de rendre compte à sa hiérarchie.

De son côté, le président directeur de la clinique Securex, a exprimé sa gratitude à ses hôtes et au président de l'Assemblée nationale. Pour le docteur Jean Daniel Ovaga, cette visite témoigne de la volonté de la chambre basse du Parlement d'accompagner le secteur privé dans l'amélioration de l'offre de santé au Congo.

Il sied de rappeler que la clinique médicale Securex existe depuis 1996. A la création, son objectif était d'administrer les urgences médicales.

Naomi Mataza

Personnes en situation de handicap

DE MEILLEURES POLITIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

Les personnes en situation de handicap présentent une vulnérabilité particulière. Leurs problèmes de santé, qu'ils soient ou non liés au handicap, se traduisent par un cumul de pathologies et le manque d'accès à la prévention.



A.G. R.Ndinga Okossa

Les champs de la prévention du handicap sont très larges. La prévention c'est l'ensemble des actes visant à éviter qu'une maladie ne survienne ou qu'une situation de santé ne se dégrade. Ces actes sont à la fois des attitudes individuelles et des mesures collectives.

L'OMS distingue trois niveaux de préventions. La première dite primaire vise à empêcher ou à réduire l'apparition des maladies. Elle se situe en amont et agit essentiellement sur les facteurs de risques. La prévention secondaire regroupe les actes visant à détecter et à traiter de manière précoce une maladie, afin d'en atténuer la gravité. Elle s'exprime par le dépistage et le traitement précoce des maladies, ainsi que par la vaccination.

La prévention tertiaire a pour objet de réduire les déficiences et incapacités d'une maladie. Elle intervient en aval et inclut notamment la rééducation et la réinsertion. L'OMS entend par personne handicapée, toutes personnes présentant des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables, dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société, à la base de l'égalité avec les autres.

Dans la typologie médicale du handicap, on distingue le handicap physique (atteinte partielle ou totale de la motricité) ; handicap sensoriel (difficultés liées aux organes sensoriels avec notamment le handicap visuel et auditif) ; handicap mental ou intellectuel (limitation de la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension,

des connaissances et de la cognition) ; le handicap cognitif qui regroupe les difficultés en termes d'apprentissage et enfin le poly handicap, conjugaison de plusieurs handicaps.

Selon le rapport mondial sur le handicap, conjointement publié par l'OMS et la Banque mondiale en 2011, le handicap affectait à l'époque environ 1 milliard de personnes dans le monde. Cette estimation est de l'ordre de 1,3 milliard actuellement, soit environ 16% de la population mondiale. Dans 80% de cas, il s'agit de handicaps visibles. Seulement 10% de handicapés disposent d'outils pour les aider dans leur vie quotidienne.

La situation mondiale avoisine celle de la République du Congo, dont le nombre de handicapés représente environ 12% de la population nationale. Cette situation ne semble pas attirer l'attention des institutions et de l'ensemble des congolais. Les personnes vivant avec handicap sont dans leur grande majorité abandonnées, des laissées pour compte. Elles vivent sans assistance ni accompagnement. Ce, au mépris de la loi fondamentale, qui prescrit les mêmes droits à tous les citoyens congolais.

L'article 25 de la Convention des Nations Unies relative aux Droits des personnes handicapées stipule : «*Les Etats parties reconnaissent que les personnes handicapées ont droit de jouir du meilleur état de santé possible sans discrimination, fondé sur le handicap. Ils prennent toutes les mesures appropriées, pour leur assurer l'accès à des services de santé qui prennent en compte les sexo-spécificités, y compris des services de réa-*

daptation».

Cette Convention a pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les Droits de l'Homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir leur dignité. Ces Droits portent notamment sur l'égalité et la non-discrimination, la sensibilisation de la société sur la problématique du handicap, l'accessibilité à Commenté [E1] : l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication. Sur la même liste figurent le droit à la vie, l'accès à la justice, la protection de l'intégrité de la personne, le droit à l'éducation, le droit au travail et à l'emploi, le droit à la santé.

Des aides techniques et des médicaments pour les albinos

Les personnes handicapées sont également confrontées à des inégalités et à des obstacles dans l'accès aux soins. Les inégalités en matière de santé découlent des conditions auxquelles font face les citoyens de cette catégorie. Ce qui inclut la stigmatisation, la discrimination, la pauvreté, l'exclusion du système éducatif et de l'emploi, et les obstacles rencontrés au sein du système de santé lui-même. Le gouvernement se doit de renforcer le système de santé et d'améliorer l'organisation des soins en faveur de ce public.

Les personnes handicapées sont deux fois plus exposées au risque de développer des troubles et des maladies telles la dépression, l'asthme, le diabète, les accidents vasculaires cérébraux (AVC), l'obésité et les mauvaises santés bucco-

dentaires. Il est jusqu'à six fois plus difficile pour les personnes handicapées, de se rendre dans les établissements de santé ne prévoyant pas les aménagements nécessaires, du point de vue de l'accessibilité. Il est 15 fois plus difficile pour les personnes en situation de handicap, d'accéder aux transports inabondables ou ne prévoyant pas les aménagements nécessaires du point de vue de l'inaccessibilité.

Actuellement, de nombreuses avancées de la science ont permis de surmonter ou de réduire certains handicaps. La médecine et la technologie permettent à nos jours, de pallier un grand nombre de déficiences, à travers l'utilisation des prothèses, des fauteuils roulants, des audioprothèses et de bien d'autres appareils. Le problème se pose en termes d'accès aux aides techniques et de prothèses. C'est du devoir de l'Etat de prendre toutes les mesures appropriées, pour assurer l'accès de ces appareils.

L'autre catégorie de handicapées ignorée, qui éprouve d'énormes difficultés est celle des sans mélanine communément appelés "Albinos". Dans la société, ces personnes sont victimes des ségrégations, de diverses accusations et préjugés. Au sein même de leurs familles, on les considère souvent comme des sujets de la honte, une malédiction. Dans certains foyers, leur présence a été une cause de divorce. C'est le fait de l'ignorance. Génétiquement, il est démontré que la naissance d'un enfant «SS» est le fruit de l'union d'une femme "AS" et d'un homme "AS". C'est scientifique. Il n'y a pas de sorcellerie dans ce

processus. L'enfant né albinos l'hérite de ses parents.

L'albinisme est une maladie génétique rare, due à une anomalie héréditaire. Cette maladie qui atteint une personne sur 17000 dans le monde, se caractérise par l'absence de mélanine. Elle atteint la peau et les yeux. La mélanine protège la peau contre les rayons ultra-violet (UV). Son absence rend la peau vulnérable aux rayons UV. On estime qu'une grande partie des personnes sans mélanine meurent d'un cancer de la peau entre l'âge de 30 et 40 ans.

Il est donc indispensable pour les sans mélanine, de protéger efficacement la peau du soleil, avec un écran total des vêtements anti UV à manches longues et un chapeau à bord long. Les yeux peuvent être protégés avec des lunettes filtrant les UV. Les sans mélanine ont besoin de vêtements et lunettes adaptés. Ils ont également besoin des produits pour protéger leur peau contre les rayons UV, qui ne sont pas à la portée de toutes les bourses.

Les problèmes posés par la problématique du handicap appellent des solutions non seulement du gouvernement, mais aussi de l'ensemble de la société pour la sensibilisation sur la problématique du handicap et des autres institutions, plus précisément l'Assemblée nationale et le Sénat pour la législation. A chacun de jouer sa partition, dans la mise en musique de la politique sociale et de cœur du président de la République Denis Commenté Sassou N'Guesso, animé de la ferme volonté de «*ne laisser personne au bord de la route*».

Armand Guy Richard Ndinga Okossa

Coopération Congo-France

POINT SUR LA RECONSTRUCTION DU CENTRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN ARTS DRAMATIQUES

Claire Bodonyi, ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en République du Congo, a rencontré le 27 novembre dernier à Brazzaville, la ministre de l'industrie culturelle, artistique, touristique et des loisirs, Mme Marie-France Hélène Lydie Pongault, pour faire un point d'étape sur la rénovation du Centre de Formation et de Recherche en Arts Dramatiques (CFRAD).

Le Centre ne vit plus voici des années, la salle des spectacles est tombée en ruine, le bâtiment l'abritant a subi des dégâts à la suite d'un glissement de terrain dû aux pluies torrentielles en 2018. Depuis, le CFRAD est abandonné, malgré les cris de cœur des artistes et des amoureux de la culture pour le sauver. La situation est restée telle. Face à la gravité de la situation, le gouvernement français a pris l'engagement de financer les travaux de sa réhabilitation pour le rendre opérationnel.

Raison pour laquelle Claire Bodonyi est venue faire un compte-rendu à la ministre de l'industrie culturelle, notamment sur le premier comité de pilotage de cette réhabilitation qui venait de se tenir en pré-

sence de l'ancien directeur général du Louvre, M. Martinez, en tant qu'expert.

Au cours de cette rencontre, l'ambassadrice de la France au Congo a demandé à la ministre de valider sur l'un des deux scénarii nécessaires pour faire revivre ce lieu historique entre la France et le Congo, qui a déjà eu de multiples vies sur lesquelles les deux pays souhaitent écrire ensemble de nombreux chapitres. La date du lancement des travaux qui dureront 30 mois et en étroite collaboration avec les autorités congolaises, obéira aux règles de la commande publique française. Parce que cela nécessite un marché public qui est soumis aux règles françaises de publicité et de libre concurrence entre les entreprises. Le CFRAD est un lieu emblé-

matique de formation artistique du Congo, ayant vu passer de nombreux artistes, musiciens, comédiens, danseurs et écrivains congolais. Sa réhabilitation s'inscrit dans la politique culturelle du gouvernement congolais visant à développer les industries créatives et le secteur touristique. Considéré comme le siège par excellence du théâtre national congolais, le CFRAD, patrimoine congolais et de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) construit en 1904, fut le cadre en 1944 de la Conférence de Brazzaville dirigée par le Général De Gaulle en janvier et février de la même année, où se dessina la décolonisation de l'Afrique. Et les archives de ce qui fut l'AEF sont détenues là en ce lieu historique.

A ce sujet, l'ambassadrice de France, a indiqué que ce projet de rénovation symbolise l'amitié indéfectible entre la France et le Congo. La réhabilitation du CFRAD, a-t-elle fait comprendre, ce n'est pas juste refaire une maison, mais une célébration d'une histoire commune entre les deux pays, une

affirmation de leur engagement envers la culture et surtout un symbole, celui de leur partenariat indéfectible.

Pour elle, ce sera leur ambition commune de faire du CFRAD un lieu d'expression renouvelée, jouant un rôle essentiel dans la préservation de l'identité culturelle du Congo, tout en appuyant les jeunes auteurs, entrepreneurs culturels, chorégraphes, danseurs, comédiens, slameurs et autres à se structurer pour mieux vivre de leur art et à participer à la diversification de l'économie locale.

Abondant dans le même sens, la ministre en charge de l'industrie culturelle, artistique, touristique et des loisirs, a rappelé que le CFRAD était un lieu de formation d'artistes de diverses générations, d'échange d'expérience, un espace d'expression de la création théâtrale, de la danse et du débat littéraire, lieu de mémoire et de préservation du patrimoine national ; le CFRAD rend compte d'une certaine architecture, de plusieurs époques et du dynamisme de la création artistique

congolaise.

« J'appelle de tous mes vœux à l'aboutissement réussi de ce projet, pour que vive davantage l'amitié entre la France et le Congo. Avec l'effondrement du CFRAD, les artistes ont perdu une de leurs maisons et le Congo, une part de son patrimoine. S'il paraît évident qu'il s'agit là d'une affaire du Congo, il n'est pas moins vrai que le CFRAD est aussi une fenêtre ouverte sur le monde, un livre ouvert à la page de l'histoire, celle partagée, de l'Afrique et la France », a conclu la ministre Lydie Pongault.

Rappelons que ce projet s'inscrit dans le sillage de la visite au Congo du Président français, Emmanuel Macron, le 3 mars 2023. A cette occasion, les deux chefs d'Etat, Denis Sassou N'Guesso et Emmanuel Macron avaient, ensemble, exprimé dans la capitale congolaise leur volonté de renforcer la coopération entre les deux pays dans le domaine patrimonial et mémoriel.

Gulit Ngou



PARADOXES

PARADOXES

PARADOXES

PARADOXES

PARADOXES

◆ Des trous béants dans des artères de Brazzaville

Les nids-de-poule prévus pour être traités avant le sommet des trois bassins forestiers du monde sont devenus des trous béants qui entravent la circulation des véhicules. Pour s'en convaincre, il suffit de circuler dans la ville capitale pour constater cet état de fait. Du pont du Djoué en passant par la fougère, à côté de la radio rurale, devant l'école Saint Exupéry et la Fécofoot, vers l'immeuble des Italiens et l'avenue Maya Maya pour ne citer que ces endroits, on est en droit de se demander pourquoi la société qui avait été commise à la tâche a décapé le bitume pour ne rien faire par la suite ? Les moyens financiers et les matériaux n'étant peut-être pas réunis, il ne valait pas la peine de creuser des trous qui sont pires que les dos d'âne placés devant le lycée de la Révolution.

◆ Quand l'argent des obsèques divise des familles

Certains parents ayant reçu du gouvernement de l'argent pour l'organisation des obsèques d'un enfant mort dans le drame d'Ornano, n'ont pas pu s'entendre dans l'utilisation de ces sous. Les parents d'une des victimes ont fait des veillées séparées pour la même personne décédée. Le jour de

l'inhumation dans un cimetière de la place, les membres des deux familles soutenus de part et d'autre par des bandits recrutés pour la cause, se sont livrés à des bagarres rangées lors de l'inhumation. Les plus forts ont mis en déroute leurs adversaires qui ont pris la clé des champs et n'ont pu assister à l'inhumation.

◆ Une femme enceinte réalise elle-même sa césarienne pour sauver son bébé

Ça ressemble à un cauchemar, c'est pourtant la réalité. L'histoire se déroule dans un petit village montagneux du Mexique. Ines Ramirez Perez a 40 ans et elle va bientôt accoucher de son septième enfant : les contractions durent depuis près de 12 heures. La quadragénaire est seule à la maison, et de plus en plus inquiète : elle sait que son bébé devrait déjà être né, il est forcément en souffrance.

Cette femme a déjà perdu un enfant, mort in utero : elle est prête à tout pour ne pas revivre ce traumatisme. La future maman prend donc une décision radicale : elle va accoucher toute seule, chez elle, par césarienne. Ines boit quelques gorgées d'alcool fort et s'allonge sur un banc, dans sa cuisine. À l'aide d'un couteau à viande, elle pratique une entaille de 17 centimètres dans son bas-ventre :

au prix d'une souffrance inqualifiable, elle parvient à ouvrir son utérus, à sortir son bébé, à couper le cordon ombilical, avant de s'évanouir de douleur. La "chirurgie" aura duré près d'une heure.

Plusieurs heures après l'accouchement, Ines est découverte inconsciente par l'un de ses fils. Paniqué, l'enfant a immédiatement été chercher un soignant dans le village. Après avoir recousu l'entaille, le soignant a roulé pendant deux heures dans la montagne pour conduire la femme à l'hôpital. Présentement, Ines et son septième enfant baptisé Orlando sont bien portants.

◆ Comparaison n'est pas raison

Bousculé par une quinte de toux insupportable, un homme s'explique devant le médecin qui le reçoit à l'hôpital. Celui-ci lui recommande du sirop qu'il doit prendre trois fois par jour pour calmer sa toux rebelle. Après l'achat du produit dans une pharmacie, il commence son traitement le soir par la prise d'une cuillère à soupe de liquide sucré. Deux heures après la quinte reprend son travail de sape. Une deuxième cuillère est avalée ainsi que d'autres jusqu'à l'aube. A six heures du matin le flacon de sirop est vide et la toux persiste.

L'homme qui n'a pas observé les prescriptions du médecin arrête son traitement en disant ce sirop m'a fait tousser toute la nuit, alors que quand je prends ma bière je ne tousse pas. Comme quoi, comparaison n'est pas raison.

◆ Une Ougandaise de 70 ans donne naissance à des jumeaux

Une Ougandaise de 70 ans donne naissance à des jumeaux. - X/Women's Hospital International Kampala. Il s'agit de Safina Namukwaya, une ougandaise de 70 ans, habitante de la campagne de Masaka, à environ 120 kilomètres à l'ouest de la capitale, qui a donné naissance à un garçon et une fille. C'est un miracle et un exploit extraordinaire pour la septuagénaire, a déclaré à la presse le docteur Edward Tamale Sali, qui a supervisé sa grossesse et son accouchement.

La mère et les bébés sont en bonne santé. Safina Namukwaya vit habituellement dans la campagne de Masaka, à environ 120 kilomètres à l'ouest de la capitale. La septuagénaire avait, il y a trois ans seulement, donné naissance à une fille, après avoir été qualifiée de "femme maudite" pour n'avoir pas réussi à avoir d'enfant auparavant. □

Université Denis Sassou N'Gouesso de Kintélé

L'ÉTABLISSEMENT SE DOTE D'UNE MÉTHODOLOGIE EFFICACE POUR AMÉLIORER SON FONCTIONNEMENT

Les participants aux travaux sur l'élaboration du manuel des procédures et programmes ont adopté le 27 novembre 2023 à Kintélé dans le département du Pool, une méthodologie efficace et efficiente pour améliorer le fonctionnement de l'Université Denis Sassou N'Gouesso (UDSN).

L'atelier de formation à la rédaction du manuel de procédures a permis de s'interroger sur leurs pratiques administratives et d'évaluer les procédés des différentes structures. « Nous nous engageons à diffuser ce que nous avons appris durant les quatre jours de formation et à l'implémenter au sein de nos structures », ont-ils promis. Ils se sont appropriés, entre autres, les textes fondamentaux où sont tirées les références juridiques, du recensement des activités effectuées, des attributions, du recensement des principaux intervenants, de l'identification des procédures et de l'élaboration d'une fiche de procédure, dans le cadre de l'élaboration du manuel de procédures et des programmes.

Intervenant à cette occasion, le président de l'UDSN, le Pr Ange Antoine Abena, a annoncé qu'il va être organisé courant décembre 2023, trois ateliers. « Le premier portera



Université Denis Sassou N'Gouesso à la recherche de l'efficacité et de la compétence

sur la vulgarisation des règles éthiques et déontologiques au profit des nouveaux étudiants, le deuxième sera axé sur la vulgarisation de la politique contre

les antivaleurs au bénéfice des acteurs de la communauté universitaire et l'enquête sur le niveau de connaissances ainsi que des pratiques des règles

éthiques et déontologiques afin d'implémenter une démarche qualité » sur la problématique des valeurs.

Ce séminaire s'inscrit dans le

cadre de la poursuite de la mise en œuvre de l'axe 1 du plan stratégique basé sur la transformation de l'homme, a précisé le Pr Abena. Dans le cadre de la démarche assurance qualité, a-t-il dit, l'UDSN compte soumettre ses programmes de licences en 2024 au Programme de reconnaissance et d'équivalence de diplôme du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) pour l'évaluation et la reconnaissance.

« Nous avons posé les bases de notre document pédagogique, le manuel de procédures. Maintenant que la voie est tracée, nous avons les acquis de base, passons à la rédaction de nos procédures », a poursuivi, le président de cette institution académique.

Pour sa part, le Pr Edouard Ngou Milama, a souligné que ce manuel de procédures que l'UDSN a commencé à rédiger est un outil important qui accompagne l'efficacité, l'assurance qualité et la performance de cette institution. Cet atelier organisé du 23 au 27 novembre 2023 a aidé les participants à acquérir des procédures administratives et des possibilités d'évaluer les différentes structures.

Gulit Ngou

Vient de paraître

« LA JUSTICE AU CONGO : BILAN GLOBAL DU SOIXANTENAIRE »

Cet ouvrage paru aux éditions l'Harmattan, a été présenté et dédié récemment à Brazzaville par ses auteurs Auguste Iloki, Valencia Engamba Iloki et Raïssa Kartelle Iloki. Cet ouvrage de 428 pages retrace l'évolution de la justice congolaise de 1960 à 2023. La présentation officielle du livre a eu lieu en présence de quelques autorités politico-administratives parmi lesquelles Pierre Ngolo et Isidore Mvouba, respectivement président du Sénat et de l'assemblée nationale.

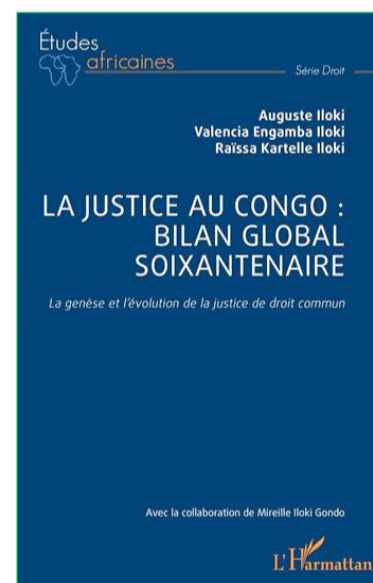


Une séance de dédicaces

Cet ouvrage de 428 pages plonge les lecteurs dans un voyage scientifique et historique de la justice congolaise des indépendances à nos jours. Dans ce livre reparté en cinq parties, les trois auteurs montrent comment la justice congolaise a été influencée par les bouleversements politiques qu'a

connus le Congo. Si dans les années 60, on parlait des tribunaux populaires par exemple, aujourd'hui, cette appellation a cédé sa place aux tribunaux de grandes instances ; la liste n'est pas exhaustive. Tout ceci montre bien que la justice a été conçue et mise en œuvre par les hommes qui sont eux-mêmes les produits d'une

société. Valencia Engamba Iloki, l'une des co-auteurs de cet ouvrage a indiqué que « cet ouvrage aborde des questions liées à l'histoire vécue par le pays. Tout citoyen a le droit et même le devoir de connaître l'histoire de son pays. 63 ans après, il faut dresser un état des lieux pour savoir ce qu'on pourra



faire demain concernant la justice et pour y introduire des éventuelles réformes ». Poursuivant son mot de circonstance, elle a indiqué que ce livre permet de familiariser le lecteur avec le système judiciaire de son pays au moment de l'indépendance. Cet ouvrage qui contribue à

l'arsenal juridique apparaît pour les lecteurs comme un repère des données historiques de la justice au Congo. « Cet ouvrage est inédit. Ce qui nous amène bien entendu à poser un regard neuf sur les textes que nous avons. Car, pour remplir sa mission, la justice a besoin des moyens adéquats, des dispositions réglementaires claires », a souligné Petra Landry Bakanina, critique littéraire.

Dans cet ouvrage, les auteurs abordent plusieurs thématiques en lien avec l'organisation judiciaire, les réformes de la justice ; la problématique de la codification de 1960 à 2023 ainsi que les suggestions permettant de relever les défis majeurs du système judiciaire en République du Congo. Notons que ces trois auteurs ne sont pas à leurs premières aventures.

Dim-Martie Mizère

LE PATRIOTE
votre hebdomadaire
d'informations, d'analyses
et d'opinion dans vos
kiosques à journaux,
tous les lundis

10^{ème} édition de « Visa For Music » à Rabat

LES BANTOUS DE LA CAPITALE ÉLECTRISENT LES MÉLOMANES DANS LA CAPITALE MAROCAINE

Les artistes musiciens congolais du Groupe « Les Bantous de la capitale » ont électrisé par leur prestation magistrale, les mélomanes venus d'Afrique, du Moyen-Orient et du monde, à l'occasion du festival « Visa For Music », organisé la semaine dernière à Rabat pour faire découvrir des talents.

Pendant plus d'une heure et sans interruption, les férus de la musique, enchantés, ont accompagné l'orchestre d'un morceau à l'autre, durant toute la prestation, laissant manifester leur joie en exhibant sans cesse les pas de danse avec un enthousiasme qui n'a d'égal que l'ambiance qui a régné. Le public a vibré au rythme de la rumba congolaise à travers des titres comme « Makambo Mibalé », « Rosalie Diop », « Miso na Nzéla », « Comité Bantous », « Sammy », « Banguembo ba juger », « Sala lokola olinga », « Milena » et bien d'autres. Des titres joués avec une certaine finesse qui a démontré le professionnalisme et l'expérience de cet ensemble d'artistes congolais présent à ce festival. Au terme du concert, le manager de l'orchestre « Les Bantous de la capitale », Blanchard Ngokoudi, a fait savoir que les artistes sur scène ont répondu valablement aux attentes du public, qui s'est laissé



Les Bantous de la capitale rajeunis électrisent le public marocain

captiver par cette prestation, au point où d'autres concerts des Bantous de la Capitale ont été programmés par des producteurs sur les places de la capitale marocaine.

Très heureux d'avoir participé à cet important événement, les artistes-musiciens des Bantous de la Capitale se sont déclarés très ravis de leur séjour au Maroc, touchés par les

compliments du public et des professionnels présents ainsi que par l'accueil qui leur a été réservé par les organisateurs du festival « Visa For Music ». Considéré comme le plus vieux

groupe de musique africain, Les Bantous de la Capitale accompagne depuis plus de 60 ans la vie sociale, politique, économique et culturelle de la République du Congo. L'orchestre fondé en 1959 par un groupe d'amis, est devenu l'un des plus célèbres représentants historiques de la rumba congolaise. Les membres de cette formation musicale, qui a reçu un vibrant hommage à l'ouverture de ce festival, sont présentés comme les maîtres incontournables de la scène musicale congolaise.

Événement emblématique de la musique en Afrique et au Moyen-Orient, « Visa For Music » a accueilli cette année des artistes exceptionnels sélectionnés parmi plus de 1.500 candidatures provenant de plus de 80 pays à travers le monde, et issus de divers univers musicaux tels que le jazz, la musique folklorique mondiale, l'urbain, la rumba et l'acoustique.

Rappelons que la mission de « Visa For Music », outre la détection des nouveaux talents, est de donner à ces derniers une vitrine auprès des professionnels de la culture à l'international pour favoriser la création de partenariats.

Gulit Ngou

Eglise Evangélique du Congo

LA JEUNESSE DE LA PAROISSE DE MOUKONDO INVITÉE À ÊTRE L'ESPOIR DU PRÉSENT ET NON DU FUTUR

L'administrateur paroissial de Ouenzé, consistoire de Brazzaville 2, le diacre Romain Ayessa a invité récemment à Brazzaville, la jeunesse de la paroisse de Moukondo à refuser d'être l'espoir du futur, mais du présent pour la réussite de leur vie, afin d'impacter l'église de façon transversale.

« Le complexe d'infériorité dans la vie quotidienne d'un jeune chrétien qui se cherche, est un mauvais signe qui l'empêche de s'épanouir. Réussir dans la vie est un combat, voilà pourquoi il faut admettre que la jeunesse soit l'espoir d'aujourd'hui qui produira ses effets demain », a déclaré le diacre Ayessa, orateur à la conférence de la jeunesse, tenue à Moukondo, dans le 4^{ème} arrondissement Moun-gali, sous le thème : « Comment réussir dans la vie ». Définissant le terme vie, il a indiqué que ce concept très complexe, comporte tout un chapelet de définitions. Selon la pensée du philosophe Albert Camus par exemple, « la vie est absurde, il vaut la peine d'être vécu », a-t-il déclaré, expliquant que « la vie est tout espace de temps qui s'étend

depuis la naissance jusqu'à la mort ». Le thème « Comment réussir dans la vie », a souligné le conférencier, repose sur deux conditions, à savoir les conditions spirituelles, et celles qui sont personnelles ou physiques.

Dans les conditions spirituelles, la jeunesse qui présente ses projets au Seigneur, doit marcher à l'image des jeunes cités dans la Bible qui ont attesté leur vie en s'attachant à la parole de Dieu qui, selon lui, est le fondement par excellence du vrai succès. Poursuivant son propos, il a demandé aux jeunes d'être un modèle en parole et en actes, en évitant le mensonge, l'oisiveté, la paresse et la vie facile. « Tu gagneras du pain à la sueur de ton front », a-t-il martelé.

Quant aux conditions personnelles ou physiques, le



Vue partielle de l'auditoire

diacre a énuméré plusieurs aspects auxquels le jeune doit se conformer pour réussir sa vie. Pour lui, les jeunes doivent avoir un plan conduisant vers la responsabilité, choisir des

branches d'études garantissant la réussite, croire à ce qu'ils font, avoir l'esprit de créativité. Constatant que les jeunes de l'Eglise Evangélique du Congo sont des « dormeurs », il leur

a recommandé de s'affermir dans le Seigneur en cherchant de l'argent propre.

Gulit Ngou

Education

L'ACODES RÊVE D'UN INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL AU CONGO DIGNE DE CE NOM

La promotion pilote des apprenants démarrera en janvier prochain, à en croire l'initiateur du projet, Michel Gbala Sapoulou, vice-président de l'Association congolaise pour le développement du sport (ACODES). En sa qualité de l'un des porteurs du projet, il a conduit récemment la délégation qui a été reçue par Hugues Ngouélondélé, ministre en charge des sports. Ce dernier était accompagné de son collègue en charge de l'enseignement général, Jean Luc Mouthou. Mettant à profit cette occasion, il leur a présenté le projet Institut de formation du football, les trois responsables de l'ACODES et remercié les deux ministres pour avoir accédé à leur demande d'audience.



Michel Gbala Sapoulou présentant son projet aux ministres en charge du sport et de l'enseignement

L'institut de formation du football au Congo (I2F) œuvrera à la promotion du sport, en particulier du Football au Congo. L'Association congolaise pour le développement s'est engagée après l'analyse des résultats, peu glorieux de nos équipes en général et en particulier de l'équipe nationale sur le plan international. « Nous nous sommes demandés, comment nous pouvions apporter notre modeste contribution à la volonté nationale d'améliorer et de développer le sport en général dans notre pays, et en particulier, le Football. C'est ainsi que nous avons pensé créer un Institut de formation du football (I2F) qui aiderait à former les enfants depuis leur

bas âge au niveau des écoles et à organiser des tournois nationaux interscolaires pour détecter des jeunes talents», lit-on dans une notification adressée aux différentes parties par l'ACODES.

Ce projet multisectoriel impliquera les représentants des acteurs et des décideurs dans la matérialisation de cette ambition. Il convient de rappeler que L'ACODES a déplacé du 14 au 22 novembre 2023 à Brazzaville, Mohamed Belkacemi, conseiller technique national de la Fédération française de football (FFF), entraîneur principal de la sélection de l'équipe de France U21, pour une mission de prise de contact avec les autorités politiques et administratives

du pays. La Fédération congolaise de football (FECOFOOT) et quelques écoles primaires et secondaires de Brazzaville y ont été associées.

Face aux deux ministres de la jeunesse et des sports Hugues Ngouélondélé et Jean Luc Mouthou, l'expert a présenté le contexte et motivé l'engage-

ment de l'ACODES d'implanter l'I2F au Congo. « Le Congo était une nation de football. Il a fait la pluie et le beau temps du football en Afrique. En guise d'illustration, en 1972 le Congo a remporté la Coupe d'Afrique des nations à Yaoundé. Et depuis, le Congo devient l'ombre de lui-même en la matière. Or, les talents sont enfouis en chaque homme. Il suffit de les exploiter. L'ACODES voudrait apporter sa pierre pour refaire du Congo, une nation de football en réactivant et en introduisant le football dans les écoles », a-t-il déclaré.

Le projet s'exécutera selon une approche stratégique impliquant deux personnes ressources à savoir, Vincent Ohi, expert en communication et marketing sport et Mohamed Belkacemi. Ils travailleront avec une équipe d'experts en sport, santé, éducation scolaire et formation professionnelle. Le chronogramme « sport-santé en milieu scolaire » débutera à l'école primaire, question de favoriser la pratique du football dès notre bas âge. L'I2F est vivement attendu par le ministre Jean Luc Mouthou qui se réjouit de voir naître sur les cendres de l'ONSSU, une organisation qui mettra en place un dispositif et qui prendra appui sur la jeunesse pour associer l'éducation, la santé et le sport en milieu scolaire.

Henriet Mouandinga

ANNONCE

A l'occasion des fêtes de fin d'année et du nouvel an, le journal Le Patriote réserve, à compter de sa parution du 26 décembre 2023, des espaces à des prix promotionnels, pour vos messages de vœux de nouvel an, à Son Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso, Président de la République, Chef de l'Etat et son épouse. □

1^{ère} PME Congolaise de Livraison Express depuis 1992.

G'BOX SERVICES
Une Nouvelle équipe qui vous offre :

- + De Dynamisme
- + De Professionnalisme
- + De Réactivité
- + De Sécurité
- + De Satisfaction clients

NOS METIERS

- ✓ Livraisons Express Nationales
- ✓ Livraisons Express Internationales
- ✓ Fret Aérien
- ✓ Fret Routier
- ✓ Fret Maritime
- ✓ E-Commerce

NOTRE FORCE, NOTRE RÉSEAU

- + De 14 agences dans tout le territoire national

NEW FORMULA POWERED BY **SAP Business One**

Service Clients :
Direction générale Brazzaville : Centre ville en face de la mairie centrale.
Agence Pointe noire : Centre ville Rond point kassaï en face du Centre Culturel Français.
Contact: 2017@pinternational.net • www.pinternational.net
(+242) 05 550 10 73 - (+242) 05 301 02 38

Nos Partenaires:

Océan du Nord

OUVERTURE DES LIGNES
ETOUMBI - KELLE & ETOUMBI - MBOMO!!
après une interruption momentanée de la ligne Etoumbi - Kelle, votre transporteur vous annonce sa relance et l'ouverture du tronçon Etoumbi - Mbomo

Désormais voyagez JUSQU'À MBOMO!!

Brazzaville ETOUMBI - KELLE
tous les **MARDIS** et **SAMEDIS**

Brazzaville ETOUMBI - MBOMO
tous les **JEUDIS**

Océan du Nord

www.oceandunord.com
contact@oceandunord.com

Phones: 05 728 88 33/ 06 587 44 60
Direction Brazzaville: 01, rue Ango av de la tsiémé Mikalou.

26^{ème} championnat du monde de handball féminin

LE CONGO DÉBUTE PLUTÔT BIEN LA COUPE DU PRÉSIDENT

Après la douloureuse élimination devant l'Argentine (26-31) lors du dernier match du premier tour du 26^{ème} championnat du monde de handball féminin, le Congo a entamé victorieusement (37-36) la compétition de politesse, à savoir la coupe du président, mercredi dernier face au Kazakhstan. Une victoire certes très difficile mais elle permet à notre pays d'espérer remporter la coupe du président.



On savait déjà, avant que ce championnat du monde ne débute, que sans préparation le Congo ne pouvait inquiéter des adversaires rompus comme la République Tchèque et les Pays-Bas au premier tour. C'est ce qu'a été le cas car la République Tchèque, au premier match, l'a emporté aisément (32-22) tandis que la Hollande a carrement atomisé le Congo (40-20). Restait le dernier match contre l'Argentine où le Congo espérait faire sensation pour faire comme en Espagne la dernière fois. Mais le Congo nous a plutôt laissés sur un goût d'inachevé. A la mi-temps, le Congo menait encore (15-14) mais, visiblement, l'équipe a été trahie par une condition physique déficitaire.

Elle a concédé 17 buts pour n'en marquer que onze. C'est donc tout logiquement qu'elle n'a pu franchir le premier tour. La faute est, bien sûr, à l'Etat qui n'a pas pensé mettre à la disposition de cette équipe les moyens nécessaires pour se préparer convenablement. C'est ainsi qu'elle est allée en coupe du monde sans ambitions mais seulement avec la seule intention de disputer une coupe du monde sans plus. Entre-temps, les autres représentants africains à savoir l'Angola, le Cameroun et le Sénégal ont affiché meilleure mine grâce, bien sûr, à une préparation à la hauteur de l'événement. Ce qui fait le plus mal, dans l'affaire, c'est que le ministère en charge des sports et tous ceux qui interviennent dans cette opération ont affiché une démission difficile à

comprendre. Mais une coupe du monde demeure à jamais l'événement suprême dans le sport. Quand on y va c'est pour ne pas y faire de la figuration. En Espagne, précédemment, le Congo avait fait la fierté mais voilà que quelque temps après, il devient le plus mauvais représentant du continent. Le comble cela ne dit rien à personne. On est là à s'habituer à l'humiliation comme si on n'y peut rien-Dommage !

La coupe du président pour se réveiller

Heureusement, en coupe du monde, il y a aussi l'épreuve de consolation, réservée aux plus faibles du tournoi. Question de les encourager à promouvoir et développer le handball pour s'aguerrir à l'avenir. Le Congo, après encaissé 103 buts au premier tour en trois matchs et marqué seulement 68, a été réservé dans cette épreuve de politesse où il retrouve les équipes de son niveau. Le premier adversaire aura été, mercredi dernier, le Kazakhstan qui a longtemps fait cavalier seul en tête avant de craquer juste dans les derniers instants pour s'incliner juste d'un but (36-37). Les filles ont juste esquissé quelques gestes de joie devant une équipe qui n'a rien d'un foudre de guerre et qui a profité d'une défense totalement passoire. La gardienne, surtout elle, n'aura été que l'ombre d'elle-même.

Mais le Congo a quand même gagné un match en coupe du monde. L'honneur est sauf. On reste cependant convaincu

qu'en y mettant du sérieux on aurait pu mieux faire pour véhiculer une bien meilleure image du pays. Désormais, il restait deux rencontres encore à disputer à savoir le samedi 9 décembre contre l'Iran et enfin le lundi 11 décembre contre le Chili. Certes on ne sait pas grand-chose de ces deux pays. Mais là-bas en Amérique du sud seule la réputation du Brésil a déjà franchir les frontières. Pour le reste, le handball féminin est encore à un niveau embryonnaire. Pour preuve l'Argentine, au premier tour, a été menée à la mi-temps par une équipe congolaise qui n'était pas taillée pour la coupe du monde. Le Chili devrait donc être une équipe prenable. Quant à l'équipe de l'Iran, du côté de l'Asie, n'a pas grande réputation en la matière. Seulement, elle n'est pas là par hasard et donc il faut s'en méfier. En 1980, la Corée du Sud, était venue au tournoi pré-olympique en parfaite inconnue. Mais Lee Sang OK et ses partenaires avaient impressionné au Point de s'offrir le Congo et les USA sans la moindre difficulté. C'est dire que les équipes qui proviennent de cette partie de la planète ont plus d'un tour dans leur sac. Mais le fait que cette équipe n'ait pas franchi le premier tour est un indicateur fiable. Toutefois, notre espoir-secret est de voir le Congo triompher de l'Iran, ce match a eu lieu samedi dernier et le résultat à ce jour est déjà connu. Mais aujourd'hui le Congo sera opposé au Chili.

Merlin Ebalé

Championnat national de football ligue 1

AC LÉOPARDS EN TÊTE MAIS POUR COMBIEN DE TEMPS ?

Le Championnat national de football ligue 1 en était le week-end à sa cinquième journée et seulement six rencontres ont été disputées depuis vendredi. Vendredi donc, il y a eu As Juk-BNG (3-3) et Inter-club - J.S.T (3-1). Samedi, il se disputait Fc Kondzo-Nathalys, Cara-Ac Léopards et V.club - As Vegas. Une seule rencontre a été disputée hier dimanche au stade président Massamba débat, elle a opposé l'As Otohô à l'Etoile du Congo.

Mais au sortir de la quatrième journée, c'est l'Athletic Léopards de Dolisie qui était seul en tête en ayant fait le plein de points. Le week-end d'avant les « fauves » du Niari ne l'ont emporté que par la grâce d'un but inscrit par Obassi à la 90^{ème} mn. C'est dire que cette équipe est bien partie. Seulement, il est encore trop tôt pour se permettre d'émettre un quelconque pronostic sur une telle épreuve d'endurance. Car, ces dernières années, on était plutôt habitué à voir l'As Otohô et Diables-Noirs débiter péniblement avant de mettre le pied sur l'accélérateur et terminer en fanfare. Ce qui semble encore être le cas cette saison car As Otohô et Diables-Noirs disposent des joueurs d'expérience et aussi, sûrement, plus endurants.

Et puis, à la tête des « fauves » du Niari, ce n'est plus Remy Ayayos Ikounga. Lui qui était réputé plus rusé, plus combatif, plus ambitieux et plus intelligent. Depuis son départ AC Léopards est redevenue une équipe plutôt quelconque, incapable d'obtenir le moindre visa pour l'Afrique. Car Même la coupe du Congo n'est plus dans ses cordes. La chance, pour AC Léopards, c'est de présenter une équipe plutôt jeune et donc une équipe d'avenir. Difficile de croire que cette équipe va jouer cette saison pour le titre.

Néanmoins, on est heureux de la voir animer le championnat de sorte à amener les autres à prendre des dispositions pour ne pas se laisser distancer. AC Léopards, avant le choc de samedi, contre le Cara, totalisait 12 pts sur 12. Il devance V.club qui n'a perdu qu'une seule fois. L'équipe ponténégrine, à la quatrième journée, totalisait 9 pts soit un de plus par rapport à l'Etoile du Congo qui comptait deux victoires et deux nuls.

Mais tous ses calculs sont un peu faussés par le fait que depuis deux journées l'équipe de Diables-Noirs est à l'arrêt. Du fait de coupe d'Afrique, l'équipe des Diables-Noirs a été exemptée des deux dernières rencontres. Le week-end

dernier Diables-Noirs devait jouer à Pointe-Noire contre l'As cheminots.

Beaucoup de buts à la quatrième journée

la quatrième journée est, à ce jour, celle qui aura été la plus prolifique avec 12 buts en six matchs soit une moyenne de deux buts par match. V. club et Inter club ayant réussi chacun à inscrire trois buts et, en plus, à ne rien concéder. Les résultats enregistrés étant : Ac Léopards-JST (1-0) ; V club-BNG (3-0) Etoile du Congo-As Juk 2-1 ; Fc Kondzo-As Otohô 1-1 ; Fc Nathalys-As cheminots 0-0 ; et Inter.club-As Vegas : 3-0. Le match Diables-Noirs-Cara étant, lui, reporté à une date ultérieure. Si l'on doit ajouter le match Diables-Noirs-Cara, la quatrième journée aurait, peut-être, enregistré encore un peu plus de buts. On se souvient que la première journée n'avait enregistré que sept buts donc une moyenne d'un but par match. A la deuxième journée la situation a confirmé la sécheresse dans la mesure où il n'y a eu que six buts au total en sept matches soit une moyenne de 0,85 but par match. Comme on le voit, on commençait à se lasser d'un championnat où les buts devenaient des denrées rares. Voilà qu'il vient d'avoir comme une décrispation et, désormais, on va vivre du spectacle. Ce championnat qui a trouvé un sponsor doit marquer la différence avec ces dernières années où tout était programmé d'avance. Cette fois avec Avas Sports Events, on espère vivre un peu de changement. Car le charme du football ce sont les buts, les victoires, les surprises et bien sûr le spectacle qui va contribuer à faire revenir les spectateurs au stade. Déjà le fait de voir jouer les équipes à 18 heures marque le changement. On espère que du côté des équipes tout le sérieux sera mis pour que cette opération connaisse une totale et pleine réussite.

Nathan Tsongou

Phase de groupes de la coupe de la confédération

LES DIABLES-NOIRS, DÉJÀ DOS AU MUR

C'est un départ plutôt raté pour représentant congolais, Diables-Noirs, en phase de poules de la coupe de la confédération de football. Après avoir perdu le premier match à domicile (1-3) face au Stade Malien, l'équipe des Diables-Noirs a encore mordu la poussière (1-2) au deuxième match, en Afrique du sud, face à Sekhukhune. Hier, l'équipe congolaise a terminé la phase-aller en affrontant l'équipe marocaine de R.S Berkane. Dans un tel championnat, en aller-retour, il est primordial de ne jamais perdre des points à domicile.

Au contraire, il y a nécessité de faire le plein des points à domicile et chercher à aller en glaner à l'extérieur pour faire la différence. Malheureusement, après deux journées, Diables-Noirs n'a encore épinglé aucun point et son tableau de chasse demeure désespérément vierge. Ce qui est un très mauvais signe. Car les équipes congolaises ne savent généralement pas voyager.

Or, avec zéro point au compteur, les joueurs ne sont plus moralement en place. Car ils ne savent jamais se faire violence surtout dans des situations aussi désespérées. Généralement, ils sont déjà battus d'avance. Une seule fois, Diables-Noirs avait frôlé l'exploit. C'était en 1977 quand l'équipe des Diables-Noirs, battue (0-1) à domicile par le grand Hafia de Conakry, était allée ouvrir le score à Conakry avant de concéder le match-nul (1-1). L'autre match-nul (1-1), Diables-Noirs l'avait réussi en 1991 à Harare devant Dynamos du Zimbabwe. Mais les Zimbabwéens avaient déjà une marge consistante en gagnant

à Brazzaville (2-0).

Autrement, Diables-Noirs n'a pas cette réputation d'inverser la tendance à l'extérieur. C'est ainsi que cette défaite concédée à domicile devrait peser lourdement dans la balance au moment du décompte final. A ce jour, on connaît déjà le résultat d'hier. Et si jamais le résultat a été autre que la victoire alors c'est déjà adieu veaux, vaches, chevaux. Mais si jamais les premiers points ont été conquis alors un mince espoir demeure. Il reste que le Congolais, de Brazzaville, n'est pas réputé battant. Il ne sait généralement pas se maîtriser dans les compétitions de haut niveau. Il se laisse trop marcher facilement sur le ventre. La révolte intérieure est plutôt rare et trop facilement il cède au découragement et au désespoir. On oublie donc que le football se joue à onze contre onze et que, pour tout le monde, il existe des jours sans. Peut-être devrait-on chercher à gonfler ces joueurs à bloc pour les décomplexer et les mettre en confiance.

Car, dans ce type de compétitions, le discours des en-



cadreurs techniques et des dirigeants doit être suffisamment motivant. Car il s'agit de créer des conditions pour que le restant des matches ne soit pas perdu d'avance. Mais, pour cela, il faut des joueurs-commando capables de laisser les complexes aux vestiaires et de jouer franchement leur jeu sans arrière-pensée.

L'heure de l'audace, de la folie et de l'imagination

Il se dit ici et là, à juste titre d'ailleurs, que le football congolais a cessé de faire rêver. On dirait que les joueurs actuels sont totalement dépourvus de talent et d'ambitions. On dirait qu'ils ont tous des pieds tordus et qu'ils ne connaissent pas leur rôle sur un terrain. Ils ne savent donc pas prendre leurs responsabilités dans la mesure où, sur le terrain, ce sont eux d'abord. Savent-ils au moins

ce que leurs aînés avaient réussi par le passé ? En 1980, par exemple, l'Etoile du Congo avait été battue ici à Brazzaville (0-1) par le grand Hafia de Conakry mais au stade du 28 septembre les Stelliens avaient pris leur revanche avant de se qualifier à la loterie de tirs au but.

C'est dire que tout est possible en football à conditions d'y croire et de se préparer en conséquence. Ainsi, à l'heure qu'il est, pratiquement tous les adversaires de Diables-Noirs sont en confiance. Il s'agit présentement de travailler pour les surprendre car ils croient tous que le moral, du côté des « noir-jaune » est désormais au plus bas. L'objectif désormais est de rêver d'un zéro faute à la manche-retour. Ce qui n'est pas une chose impossible du moment où, en football, aucun match n'est ni gagné ni perdu d'avance. Seulement une telle

ambition nécessite que soient réunies des conditions appropriées. Il s'agit notamment d'une bonne dose de folie, d'audace et d'imagination. On sait que le football congolais est lourdement handicapé par la crise de « tueurs ».

Mais en deux matches Diables-Noirs a quand même marqué deux buts. Sauf que c'est la défense qui a pris l'eau en concédant en moyenne deux buts et demi par match. C'est trop et c'est surtout à domicile que cette défense a été plus perméable. Il est nécessaire d'apporter les nécessaires corrections et de manière rigoureuse et conséquente.

La saison dernière certaines autorités avaient apporté un soutien financier non négligeable à l'équipe des Diables-Noirs. Malheureusement, cette année, cet élan s'est brutalement brisé. Or c'est le moment où jamais de « doper » financièrement les joueurs. Car ils doivent être mis dans les meilleures conditions pour exclure tout prétexte. Après tout Diables-Noirs a réussi de faire sa mue après la malédiction endurée au 20ème siècle. C'est donc une équipe totalement délivrée qui ne peut plus s'en prendre qu'à elle-même. Lors de la phase-retour il sera nécessaire de tout faire surtout at home de gagner. C'est ainsi que tous nous souhaitons bonne chance à notre représentant.

Merlin Ebalé

RÉFLEXION

LA PANNE DE L'IMAGINATION, CAUSE DE TOUS LES MALHEURS

Lentement mais sûrement le temps s'écoule. Mais pendant longtemps, après l'indépendance, il a été reproché aux pouvoirs publics congolais de ne pas offrir à la jeunesse sportive des infrastructures sportives fiables pour la pratique saine du sport. Et pourtant, en ces temps-là, les jeunes étaient si disponibles, si enthousiastes, si dévoués et surtout prêts à consentir des sacrifices pour contribuer à la promotion et au développement du sport. On en trouvait qui, à Brazzaville, quittaient de lointains quartiers pour rallier chaque jour à pied le stade de la révolution juste pour des entraînements. Les enseignants d'éducation physique et sportive, pour leur part, ne manquaient pas d'accompagner efficacement les « enfants » dans cet effort de donner la priorité au sport.

Non seulement cela, il y avait aussi pas mal de bénévoles prêts à mettre la main à la poche pour prendre en

main les amoureux, pratiquants du sport. L'école, surtout elle, était le cadre le mieux indiqué pour la détection et les jeux de l'office national des sports scolaires et universitaires passionnaient un très grand nombre de citoyens. L'initiative privée, elle aussi, participait efficacement au processus. C'est ainsi qu'il y avait plusieurs compétitions parmi lesquelles la semaine culturelle, les centres de vacances organisées (C.V.O), la coupe du Parti, la coupe du Cacao, la coupe de l'igname, les jeux de l'office national des sports scolaires et universitaires, etc. Beaucoup de bénévoles se sont investis dans le football, le handball, le basket-ball, etc. en consentant pas mal de sacrifices. Et pourtant c'était une époque où le sport se pratiquait dans des conditions extrêmement difficiles. Mais il bénéficiait d'une certaine crédibilité et le Congo était redouté et respecté.

Mais vers la fin des années 80, le sport a commencé à plonger car les Congo-

lais ont commencé à tourner le dos au travail pour se contenter de pavoiser à ne plus finir. Mais bien avant cela le président Marien Ngouabi avait déjà constaté que le fossé se faisait de plus en plus grand entre ce qui se disait et ce qui se faisait concrètement sur le terrain. Mais avec l'échec de la démocratisation du sport en 1981 la remobilisation des opérateurs sportifs a été rendue extrêmement difficile. Certains bénévoles et pas des moindres ont fini par tourner le dos au sport et, progressivement, les acquis ont commencé à fondre comme beurre au soleil. Les jeux de l'office national des sports scolaires eux ont commencé à bégayer.

C'est ainsi que, pour le sport, la municipalisation accélérée est arrivée à un très mauvais moment. Car c'est le moment où l'éthique et la morale ont commencé à quitter le milieu du sport où les nouveaux dirigeants ont désormais choisi de se servir au lieu de servir le sport. C'est ce qui, aujourd'hui, suscite

des querelles intestines, provoque la désertion des stades, parce que le spectacle est confisqué. Non seulement cela, à l'école on ne peut plus trouver la logistique appropriée à savoir : le poids, le disque, le Javelot, la haie, la perche, l'élastique, etc. Les jeux de l'O.N.S.S.U sont donc à l'abandon.

Alors, par voie de conséquence, les infrastructures sportives ultra-modernes érigées ici et là dans le pays sont, elles aussi, à l'abandon. Mais c'est toujours une panne d'imagination qui fait que les pouvoirs publics, qui ont pensé à la jeunesse sportive, n'ont pas cru nécessaire la mise en place des structures d'entretien de ces infrastructures sportives. En tout cela, le président de la république a pleinement raison de diriger le doigt accusateur vers tout le monde.

Georges Engouma